

Tel en ancien français

Autor(en): **Henry, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **51 (1987)**

Heft 203-204

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TEL EN ANCIEN FRANÇAIS

I) COMPATIBILITÉS

Gérard Moignet, dans sa grammaire de l'ancien français⁽¹⁾, présente comme suit le « déterminant » *teus, tel, tele* :

« *Teus* est compatible avec l'article *uns*, et fonctionne ainsi comme adjectif : [...] *Unes iteles lettres li ad faites porter* ⁽²⁾ [...] mais non avec l'article *li*, ni les articles démonstratif et possessif. Il fonctionne alors comme une sorte d'article indéfini : [...] ».

Compatibilité et nature : ces deux points sont ainsi abordés.

Quant au premier, d'abord, il faut préciser que ce *teus* est compatible aussi, au pluriel, avec *de* (sans compter *po de, assés de, tant de*), avec *tous* et aussi avec les numéraux cardinaux — en somme, avec toute une série de quantifiants, y compris *nul* ⁽³⁾ :

[...] *si me connoissent de tex gens de sa maisnie qui me donroient assés tost ma raenchon. (Lancelot8, XLIX 10)*

Po de tex maneceors voi Qui parolent si egrement, Qui aient geres hardement, Quant vient a un po d'efors. (Renart M., br. IX, v. 1344 et ss.)

(1) Moignet, *Gramm.*, p. 115.

(2) Cet exemple est peut-être peu démonstratif, étant donné qu'il s'agit d'un pluriel imposé : *unes lettres* 'une missive'. — Comp. *A l'evesque de Lundres unes lettres itaus Enveia saint Thomas, tutes continüaus (SThom W 3321, apud TL, s.v. itel)*.

(3) Pour l'usage, assez particulier, de *tel* avec un cardinal, voir, ci-dessous, p. 460.

Pour le moyen français, selon Mad. Chr. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1979, p. 153, *tel* « peut être précédé de *un* [...], de *mon*, de *nul*, de *aucun* », mais seuls sont cités des exemples avec *un*.

Que se tu t'en vas as chapons, Tant a çaeuz de teus gaingnons, Se il crient, il t'assaudront. (Renart M., br. XIV, v. 53 et ss.) (4)

Car en tele robe come vos le [un moine étendu mort] veez ne puet nus tiex hons morir, qui n'ait religion enfrainte. (Graal, 119, 22)

Lors s'apensa Eve que ele n'avoit huche ne autre estui en coi ele le peust estoier, car encore au tens de lors n'estoit il nule tele chose. (Graal 212, 25)

En tous tieus cas, se elle [l'épouse séparée] requiert a avoir des biens son mari pour sa soustenance, l'en ne l'en doit riens baillier. (Coutumes du Beauvaisis, in Henry Chrest., p. 339)

Mais il faut bien définir la nature et la fonction d'un *tout* mis en relation avec *tel* (5) : est-il quantifiant portant sur le substantif, ou est-il modificateur portant sur le contenu prédicatif de *tel* ? Comme chez Beaumanoir, on lit dans le *Meliador* de Froissart : *Toutes ytelz choses me font Resjoir bien et grandement* (6). Mais c'est, malgré l'accord morphologique, à un *tot* modificateur de l'attribut que nous avons affaire dans *Entrués qu'il ont ensemment devisé, Li petis hom vint par le gaut ramé,*

(4) Voir encore, ci-dessous, p. 439, pp. 464 et ss, et pp. 472-3 (tour figé).

(5) Ce que ne fait pas Jäger, p. 26, qui cite pêle-mêle ses exemples. « Diese Verbindung [*tout+tel*] findet sich afr. häufig », écrit aussi Jäger ; mais je ne peux confirmer cette assertion. Dans ses articles respectifs *tel*, *itel*, *tot*, *TL*, sauf erreur, n'enregistre aucun exemple de ce genre. *Tot* quantifiant avec *tel* est rare ; du *tot* adverbial avec *tel*, les exemples, quoique plus nombreux, ne sont pas légion ; en revanche, l'emploi de *tot* adverbial avec *au(tre)tel* est assez fréquent (cf., d'ailleurs, *TL*, s. *verbis*).

Laissons de côté le problème (insoluble ?) de la nature grammaticale de *tous*, *tout*. Etant donné qu'il s'accorde souvent avec le substantif, on peut considérer qu'il s'agit d'un adjectif ; et c'est ce que fait, avec détermination, Tobler, *Mélanges* . . . , pp. 106-108, à propos de *tot*, « chaque fois que ce mot tombe sur un adjectif ou sur le prédicat avec le sens de 'entièrement' ». Ce qui nous intéresse ici, c'est la relation sémantique qui va de *tout* à tel élément de la phrase ou à tel autre.

Aussi l'interprétation sera-t-elle parfois délicate ; cf., par exemple, cette phrase de Vasque de Lucène (aux environs de 1470 ; in Rickard *Chrest.*, 40, 19) : *Que dira l'en quant on trouvera les estatus de Cirus presque tous telz que de vostre court ?*

(6) [*Méliador* vient de chanter un rondelet en hommage à sa dame et il demande à Lansonnet si *ces parolles* sont bien a *goust*], *Et Lansonnés respont* : « *Par m'ame, Sire, oïl, haro, et quoi dont ? Toutes ytelz choses me font resjoir bien et grandement. (Méliador par Jean Froissart, éd. Aug. Longnon, SATF, v. 9809 et ss.)*

Et fu tous teus que ja dire m'orrés (Huon de Bordeaux, éd. P. Ruelle, v. 3236 et ss. ; ex. déjà cité par Jäger), ou encore dans Boutez hors ses songes et ses pensemens, et pour touz tels les laissez aller au vent! (dans une nouvelle du XIV^e siècle, citée par Jäger). Il en est de même avec *tel* pronominal : *Tot autretel refera il, S'il escape de cest peril (Renart M., br. I, v. 1409-1410).*

Il s'agissait, semble-t-il, dans tous ces cas, sauf ceux avec *tout* modificateur, de préciser dans une certaine mesure la quantification.

G. Moignet propose une définition très prudente, et multiple, de la nature de *tel* : il parle de « une sorte d'article démonstratif indéfini ». Mais pourquoi *teus* serait-il adjectif, lorsqu'il est accompagné de *uns*, mais « une sorte d'article », lorsqu'il est seul ? Notre grammairien, qui, d'ailleurs, néglige quelque peu *tel* attribut, semble opposer *uns teus* à **li (cis, . . .) teus* et, surtout, presque en système, à *teus*.

Or, *un*, qui s'introduit peu à peu devant *tel*, semble, au premier abord, ne créer qu'une variante de *tel*, puisque, dans des cas absolument semblables, tantôt apparaît *un*, et, plus souvent, pas :

Diex gart au provoire tel fil [dont on vient de décrire l'exploit] qui aprent si bien a barat panre quide gorpil et chat (Renart R., v. 854 et ss.), mais Liez poez estre qant uns tieus hom [Martin : uns hons tiex] con je sui et ensi riches viaut devenir vostre home lige. (Renart R., v. 15846 et ss.)

Je ne voldroie mie por .I. autel castel que chil la est que [. . .] (Lancelot8, LXI 35), mais Et jou qui moult eusse grant duel, se je perdisse tel chevalier [au sujet duquel le locuteur vient de faire un long récit circonstancié], montai si tost com j'oi oïe la messe ; si le trovai [. . .] (Lancelot8, LVI 13)

Et une itelle vielle sece Art plus de fotre q'une mece [Hersent, dont il vient d'être question dans le récit] (Renart M., br. VII, v. 537 et ss.), mais Mais n'avient pas souvent que tele aventure avieigne de tel home [le roi Henri dont l'auteur vient de raconter le suicide] que on ne le sache. (Ménestrel de Reims, in Henry Chrest., p. 310)

De même, au pluriel, *de* n'est pas rare au XIII^e siècle, et l'on trouve concurremment, dans une même œuvre, des exemples avec *de* et d'autres sans *de*. Cf., dans *Lancelot8*, *si me connoissent de tex gens de sa maisnie qui [. . .] (XLIX 10) / car il a teus gens en la cort [. . .] que me connoistroient bien (LII 96) — aussi en emploi pronominal : chez le*

même Villehardouin, *Tels i ot qui [...] et tels i ot qui [...]* (éd. Faral, p. 360), mais *et de tels i ot qui [...]* (*ibid.*, p. 271) ; *et tex i ot qui s'entra-batent* (*Lancelot8*, XLIX 6) / *si i ot de tex qui jurerent* (*ibid.*, LXIII 40) ; *de teus* est particulièrement fréquent après une forme de l'impersonnel *avoir* (*en mon païs a de teus qui*), sans doute pour des raisons d'ordre rythmique.

Il faut donc admettre que, à cette époque, la nature et la fonction de *tel* restent fondamentalement inchangées, que *tel* soit précédé ou non de *un*. Faut-il aussi voir là un indice que *tel* n'est pas foncièrement un déterminant et qu'il intervient, tantôt avec l'article zéro, tantôt avec l'article *un(s)* ?

Dans l'état actuel de nos recherches et de nos réflexions, ce qu'il faudrait faire d'abord, c'est déceler les conditions d'apparition de *un* devant *tel*. Est-ce simplement parce que l'article indéfini *un* a tendance à intervenir de plus en plus, en général, en français (7) ? Or, *un tel* n'est pas tellement rare au XIII^e siècle (8), et il apparaît surtout dans des exemples comme les suivants :

Et maintenant en avint uns tiex miracles que la terre absorbi celui qui ou siege s'estoit mis. (*Graal*, 76, 20)

Et lors vient la dame hors moult bien achesmee et prent Hector tout armé entre ses bras, si li dist : « Sire, veés chi .I. tel chastel [le château de Synados où arrive Hector] et .I. tel chevalier comme mes sires est [Synados, là présent] et une teile dame com je sui que vous poés tout tenir pour vostre. (*Lancelot8*, LXI 40)

Une autre tele [bosse] et d'itel fust Rot asisse encontre le cuer. (*La Vengeance Raguidel*, v. 4224-25)

[A son frère qui lui propose de la marier, Galeron répond d'abord qu'elle ne le ferait, en aucune façon, à contrecœur ; d'où la question *Est il dont nus hom, doce suer, Qui soit a vostre volenté ?*, à laquelle Galeron répond] « *Sire, se Dix me doinst santé Oil, car .I. tel home sai* ». : 'un tel homme, j'en connais un', il s'agit d'Ille et de lui seul (édition Fr. A. G. Cowper, SATF, p. 47, dans une interpolation du ms P).

(7) Cf. Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, 1973, § 33 : « Aux XII^e et XIII^e siècles, il n'y a généralement pas d'article indéfini devant *tel*, conformément à ce qui a été dit sur l'emploi de l'article indéfini. »

(8) Voir d'autres exemples chez Jäger, pp. 8-9 et 13.

Un apparaît là comme une sorte de correctif à « l'indéfini », car il s'agit de designata actualisés, et même parfois présents, par rapport à la situation de parole. Au départ, il y a, par exemple, une sorte de contradiction entre *veés chi* et un indéfini « pur » (*tel* est moins actualisateur que *un*). Les exemples de *un tel* enregistrés par TL se rangent tous dans la catégorie que nous essayons de dégager : en somme, lorsque *un* est présent, le substantif en question est accompagné d'un facteur d'actualisation très net (mais même de tels exemples sont moins fréquents que les phrases similaires sans *un*).

Ici, comme dans les cas du numéral cardinal (voir ci-dessous), il faut être attentif à la place de *tel* dans la chaîne et à sa véritable fonction. Ainsi, il ne faut pas, parmi les exemples anciens de *un tel*, placer le suivant ⁽⁹⁾ : [Bele Doette se plaint : *por vostre amor, cuens Do, devenrai nonne en l'eglise saint Pol*] *Por vos ferai une abbaie tele, qant iert li jors que la feste iert nomeie, se nus i vient qui ait s'amor fauseie, ja del mostier ne savera l'entreie.* — où l'on voit qu'il ne s'agit pas de *un tel x*, mais de *tel* complément attributif de cet *x*. Des occurrences de cet ordre ont pu jouer un rôle dans la diffusion de *un tel*. D'autant que, même avec une proposition relative, on trouve *tel* postposé par rapport à son substantif :

A son col pant par les enarmes Un escu d'un os d'olifant, Tel qui ne peçoie ne fant (*Cligés*, éd. M. Roques, v. 3984 et ss.)

Que il lor baillast une femme pour lour signour, tel qui fust dou lignage le roy. (Villehardouin, cit. Jäger, p. 9, avec d'autres exemples).

D'autres constructions ont pu aussi intervenir et favoriser la survéance de *un tel*. Ainsi :

il a pris .I. castel tel com chis est qui me faisoit plus mal que tuit li castel del monde. (*Lancelot*⁸, LXXI 45)

et il siet sor .I. cheval tel comme il veut de bonté. (*Lancelot*⁸, LXI 99), où *tel comme il veut de bonté* se comporte comme, par exemple, l'adjectif *noir* ; d'autre part, on aurait pu avoir *sor tel cheval comme* [...], mais non **sor cheval tel comme* [...].

(9) Voir *Auberee*, éd. G. Ebeling, note au v. 2. J'élargis le contexte, d'après K. Bartsch, *Altfrz. Romanzen u. Pastourellen*, p. 6 ; Ebeling ne cite que le seul vers où figure *tel*.

Encore qu'on ne puisse parler de véritable compatibilité, rappelons que *tel* adjectif se présente en compagnie de *aucun*, de *meisme* ⁽¹⁰⁾, de *maint*, de *autre* et aussi d'un démonstratif (ce dernier cas étant rare et peut-être « régional ») :

por ciel tiel duol rouas clergier (5) . . . *por ciel tiel miel quae defors uid* (144) ⁽¹¹⁾.

Dolz Jesu Crist, Rei debonaire, Tant suffristes por nus contraire Quant vus fustes pris et liez E penez e crucefiez, E uncore suffrez chascun jor Que aucun itel peccheor Vus messert en itele guise E n'en pernez mie justise. (Guillaume le clerc de Normandie, *Le besant de Dieu*, éd. P. Ruelle, v. 731 et ss.)

(10) Voir Jäger, pp. 24 et ss., Jäger ne cite qu'un exemple avec *maint* ; en voici un autre, pris au *Roman de la Rose* (éd. Langlois, v. 11807 et ss.) : *A Paris n'ot ome ne fame, Ou parvis devant Nostre Dame, Qui lors avoir ne le peüst, A transcrivre s'il li pleüst, La trovast par granz mespreisons Maintes teles comparaisons : Autant com [. . .],* et suivent plusieurs exemples concrets de comparaison.

Encore faut-il être prudent et bien distinguer. Je trouve attestés *nul tel x*, *aucun tel x*, *maint tel x*, mais non **tel nul x*, **tel aucun x*, **tel maint x*. Pour *meisme*, en revanche, **meisme tel x* est exclu (je laisse de côté l'adverbe) ; je n'ai relevé jusqu'ici aucun exemple de *tel meisme x* ; je ne connais que deux exemples de *tel x meismes* (pris par Jäger, p. 25, à un seul et même texte, dont la langue est d'ailleurs assez chargée de latinismes et de traits régionaux) ; dans *Guillaume de Palerne*, éd. Michelant, SATF, les vers 651 et ss. se lisent *Nule plus bele ne plus sage, Et meisme de tel aage Com Guillaume pooit bien estre*, où *meisme* est probablement adverbe, vu la cataphore en *com* (*TL*, V 1345, 33 propose de corriger *tel* en *cel*, ce qui ne me paraît pas nécessaire).

Autre-tel x est tellement fréquent en ancien français qu'on peut considérer qu'il a existé un morphème *autretel* (voir l'analyse, ci-dessous, p. 474 et ss.) ; pour d'autres combinaisons entre *autre* et *tel*, voir, ci-dessous, note IV, 15.

Est-ce à dire que *nul*, *aucun*, *maint* sont par nature plus « déterminants » (et d'ailleurs quantifiants) et moins caractérisants que *tel*, tandis que *meisme* serait nettement caractérisant, *autre* étant le plus proche de *tel* par la complexité apparente de sa nature.

(11) *Saint Leger*, in Foerster et Koschwitz, *Uebungsbuch*, p. 82 et p. 86. Voir encore, dans la même œuvre : v. 207, *Ciest omne tiel* et v. 209, *ciels signes [. . .] tels*. J. Linskill, *Saint Léger, Etude de la langue du manuscrit de Clermont-Ferrand suivie d'une édition critique du texte avec commentaire et glossaire*, Paris, 1933, ne s'est guère intéressé à *tel tel* qu'on le voit utilisé dans l'œuvre (cf. p. 96 et p. 174, note au v. 207).

En conclusion, *tel* n'est vraiment totalement incompatible qu'avec l'article défini⁽¹²⁾ ; il n'accepte que très rarement, et non sans grincement, la compagnie du démonstratif ou du possessif ; il rechigne tout autant en présence d'un qualificatif⁽¹³⁾.

II) TEL ADJECTIVAL

A) *Tel* adnominal

Selon la formule (*un*) *tel x* ou *un x tel*, *tel* est un outil de relation discursive : il est anaphorique ou cataphorique.

Tel anaphorique. —

Le substantif *x* lui-même est en reprise (ex. 1), ou bien en rapport synecdochique — plus rarement, métaphorique — avec le substantif repris (ex. 2 ; pas étonnant que le mot *chose* se présente souvent), ou bien *x* est l'étiquette sémique qui résume un passage descriptif, ou narratif, ou « discursif » qui précède, donc un terme résumptif — fonction généralisante, proche de la substitution synecdochique (ex. 3). Cet

(12) Il faut se méfier de certains exemples ; ainsi, chez Rutebeuf, [...] *onques rois de bestes n'ot té Le bel arroi* (cf. Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. Faral-Bastin, p. 542 et note aux vers 107-108, où il est dit, notamment, qu'on « attendrait l'indéfini *un* plutôt que l'article *li* » — resterait, de toute façon, la présence de l'adjectif *bel*) ; d'ailleurs, ici, *té* a fonction de complément attributif et n'est donc pas uni directement à *le*. Comparer l'exemple d'*Eracle*, ci-dessous, p. 449.

(13) Jäger cite deux exemples pour l'ancien français : 1) *Ostez telz folles abusions Car tousjours sans mort vous vivrez* *Mist. V.T.* 1102 (mais où *folles* peut être considéré comme une sorte d'épithète interne) — 2) un vers du *Roman de Troie* ; je me reporte à l'éd. Constans, SATF, 7790 et ss. [il s'agit des deux chefs du troisième conrei de l'armée] *Mais ço sai bien de voir retraire, Qu'en tote l'ost n'ot tel pareil*, où l'on voit que *tel* pourrait être pronominal, *pareil* étant complément attributif ; *t(i)el* est la leçon de la majorité des mss, on lit *son* dans 3 mss, *lo* dans 1, *lor* dans 1.

Dans un texte juridique de la fin du XV^e siècle, *miserables personnes* peut être considéré comme exprimant un seul concept : [...] *pour povres femmes veufves, orphelins et pour povres mineurs, ou aultres telles miserables personnes* [...] / [...] *car il doit bien suffire por telles miserables personnes* (in Rickard *Chrest.*, 52, 8 et 17). — *Miserables personnes* évoque une catégorie.

x évoque un actant ou un circonstant (fréquence, dans ce dernier cas, des mots *manière, guise*) (1).

1

Ainsi feront moult de gens en cest monde qui quierent leur vies par telles decheites et [. . .]. Telles gens sont larrons Dieu, qui quierent leur vies par telles malises et decheites. (Modus, in Henry Chrest., p. 337)

2

Jadis estoit Renart en pes
a Maupertuis en son palais.
Laissé avoit le guerroier :
ne voloit mais de tel mestier (de chest m. dans le ms I)
vivre, con il avoit vescu.

(*Renart R.*, v. 8791 et ss. ; *Renart M.*, br. VIII 1-5)

tel mestier = le *guerroier* ; *mestier* est générique par rapport à *guerroier* ; *tel* est chargé des sèmes d'attribution, surtout, ici, les appréciatifs (*guerroier* : [*mestier*] pénible et dangereux) (2).

3

Onques de si petit domaige
ne fu tiex diaux ne si grant rage.

(*Renart R.*, v. 51-52 ; *Renart M.*, br. I, 51-52)

Tiex diaux et *si grant rage* visent le discours qu'Isengrin vient de débiter contre Renart : aucun de ces termes ne figure dans cette quinzaine

(1) Pour donner un ordre de grandeur, voici, d'après les presque 300 pages de la *Queste del saint Graal*, quelques chiffres : il y a environ 190 occurrences de *tel, itel, autel, autretel*, parmi lesquelles environ 80 fois *en tel maniere (que)*. De tout cela, le pronom ne prend qu'une dizaine d'occurrences, et il s'agit, en majorité, de *autel* ou *autretel* neutres. Voir, ci-dessous, p. 464, note III 21 et p. 477.

(2) Voir aussi l'exemple déjà cité pour illustrer un autre détail [en conclusion au récit du suicide du roi Henri] *Mais n'avient pas souvent que tele aventure aviegne de tel homme que on ne le sache.*

Encore : *Ferai ci pres tel cornerie et tel plait et tel hüerie que tot entor moi, sanz mentir, ferai bois et plain retentir. Bruns li ors te demandera, por ce qu'il se merveillera qui ce est qui tel noise fait. (Renart R., v. 9824 et ss., cf. Renart M., br. IX, v. 665 et ss.).*

[. . .] *je n'i vi cottes brodees, ne les le roy ne les autrui. Et il me dit qu'il avoit tieus atours brodez de ses armes qui li avoient cousté uit cenz livres de parisis. (Joinville, in Henry Chrest., p. 311).*

Cf. *homme* par rapport à *Henri*, *noise* par rapport à *cornerie-hüerie* et *atours* par rapport à *cottes*.

de vers, mais ils conviennent fort bien à ce qui a été dit et à la façon dont cela a été dit (Isengrin dit, entre autres choses : *dolenz en sui et corocos*) ; il ne s'agit pas, fondamentalement, de conformité : *tel* est anaphorique de certains sèmes d'attribution de la notion de 'duel', sèmes implicites, inhérents au comportement actuel d'Isengrin. *Tiex diaux* = le *duel* selon le mode particulier d'extériorisation qu'on vient d'entendre.

Il vos en couvient aler de ci et partir de moi a tel eure que, ja mes que vos vivoiz, ne me verroiz. — Par tel couvent », fet Girflet, « *ne partiré ge de vos en nule maniere* ». (Mort Artu, in Henry Chrest., p. 124) — *tel couvent* : *couvent* correspond à *Il vos en couvient aler de ci et partir de moi / tel* correspond à *que [. . .] ne me verroiz* ⁽³⁾.

Tel cataphorique. —

Tel étant ici en tête de l'ensemble discursif qui le concerne, il ne faut pas s'attendre à retrouver le cas 1 (répétition pure et simple du substantif — déjà rare, d'ailleurs, en anaphore) ; le nominal impliqué dans ce fragment discursif accompagne naturellement ce *tel*. Le cas 2 se rencontre ; le cas 3 est sans doute le plus fréquent, l'ordre des facteurs constitutifs étant, par la force des choses, inversé par rapport à la syntagmatique de *tel* anaphorique :

2

Ainz qu'ississiez de la prison,
Eüstes vos tel livroison :
Tex cent cous quit que vos eüstes
Que vin ne eve n'i boüstes.

(Renart M., br. Ia, v. 1659 et ss.) (4)

Comparer *tel livroison* à *tel mestier* de plus haut et *tex cent cous* à *le guerrier*.

(3) *En teil maniere venz je mës herbes et mes oignemens : qui vodra si en preingne ; qui ne vodra, si les laist !* (Rutebeuf, in Henry Chrest., p. 280) — c'est tout au long du boniment qui précède que l'*herbier* a proposé sa marchandise, en précisant les conditions d'achat.

Et lors il me porterent a terre et me saillirent sur le cors pour moy coper la gorge, car cilz qui m'eut occis cuidast estre honoré. Et ce Sarrazin me tenoit touz jours embracié, et crioit « cousin le roy ! ». En tele maniere me porterent deus fois par terre, et une fois a genoillons. (Joinville, in Henry Chrest., p. 314).

(4) Cf. encore *ibid.*, br. VI, v. 589-590. — Quant au lien syntagmatique, voir, ci-dessous p. 00.

3 *Eustaces* [...] *si s'en ala plorant et plaignant en teil maniere* : « *Mi douz enfant* [...] ». (*Vie de saint Eustache*, in Henry Chrest., p. 27) Comparer *en teil maniere* à *par tel couvent* de la *Mort Artu*, et les positions respectives par rapport aux discours respectifs : *en teil maniere* (a) : « *Mi* [...] » (b) — « *Il vos en c.* [...] *verroiz.* » (b). — « *Par tel couvent* [...] » (a).

La structure discursive est d'ailleurs similaire lorsque *tel* intervient en fonction d'attribut :

La parole le roy fu tele : « *Seigneurs, fist il,* [...] » (Joinville, in Henry Chrest., p. 316) — *tele* « cataphorise » la matière prédicative dont se chargera *parole*, à savoir le contenu même de cette « parole » ; *parole* [...] *tele* = le discours qui suit, la parole + la matière prédicative de circonstance.

Il dient que soies itaus : *Premiers, entiers et caritaus*, [...] (Renclus de Molliens, apud TL) — *itaus* « cataphorise » la matière prédicative qui va être attribuée à *tu*.

Il est même des cas où l'on pourrait parler de phoriques réciproques. Ainsi, dans l'emploi couplé de *tel*, en parataxe confrontative, que nous trouvons encore aujourd'hui : *Tel maître, tel valet*. TL en a enregistré plusieurs exemples (X 162) : *A tes mesfait, tel guerredon / Tel me fai, tel te ferai*, etc. (5). Le proverbe, on le sait, recourt souvent à cette concision oppositive, selon le module *Tel la mere, tel la fille* ou *Tel le veez, tel le prenez*, et le module que l'on pourrait dire prépositionnel : *A tel dame, tel chamberiere / De tel fait tel retrait*. Le caractère non spécifiant de *tel* convient naturellement à l'expression parémiologique.

(5) Cf., par exemple, dans une œuvre composée, *Mais a tel morsel itel teche* (*Renart R.*, v. 6411 ; *Renart M.*, br. Va, v. 599). — En emploi pronominal : *Que fereiz, las ? que devendreiz, / quant vos devant celui vendreiz / qui dreit jugè en toz endreiz ? / Tel avez fet, tel trovereiz*. (*Le Livre des manieres*, éd. R. A. Lodge, quatrain 320). — Probablement encore, en emploi pronominal neutre, chez Marie de France : *Respunt li lous* : « *Aignel, aignel !* » / *Li prestre dist que verté tuche* : / *tel en pensé, tel en la buche* (*Die Fabeln der Marie de France*, éd. K. Warnke, 1898, p. 272). — Jäger, qui cite une partie de ces vers (p. 42), voit dans ce *tel* un adverbe.

Quant à la construction et à la valeur logique de l'ensemble, c'est un type de confrontation équilibrée, fondée sur la répétition, en tête de proposition, d'un même morphème ; construction qu'on retrouve avec *tant*, *plus*, etc. ; cf. *Eracle* 494 : *mais qui tant m'esme tant m'acat*.

Dans cet emploi couplé, le premier *tel* est cataphorique du second, et celui-ci est anaphorique du premier. Il y a là une brachylogie paratactique par rapport à une comparaison à l'origine ; l'un des exemples enregistrés par *TL* est significatif à ce propos : *Teil l'iver, et teil l'estei, Teil lou soir com lou matin.*

De cet emploi couplé on peut rapprocher le tour latinisant *tel quel*. « Sehr häufig, dit Jäger (p. 17), findet sich *quel* als Correlat zu *tel* in dem Ausdruck *tel quel*, der als ein verkürzter Vergleichssatz anzusehen ist ». Mais, dans l'ordre chronologique, le premier exemple produit est pris à la *Satire Ménippée*. Le fait est que cet usage est autant dire étranger aux modes d'expression de l'ancien français : les exemples sont rares (cf. *TL X 162*), la formulation est hésitante (*tel quel / tel et quel / et tel et quel*) et le sens variable. Dans un seul exemple, *tel quel* semble avoir exactement la valeur que lui donne le français moderne : *Prouvendes teles queles* (G. Muis. I, 196) ⁽⁶⁾ ; *tel et quel*, c'est « so und so beschaffen » (avec deux exemples) et *et tel et quel*, c'est « so beschaffen » (un seul exemple). Il y a là des tentatives de création en ordre dispersé (voir encore, en *TL X 162*, la création stylistique de l'auteur

(6) Encore peut-on hésiter ; cf. le quatrain selon l'édition Kervyn de Lettenhove des *Poésies*, vol. I, p. 190 : *Je vi qu'il souffissoient moult bien les pourveances, Des vivres et des viestirs certaines ordenances, Prouvendes telles quelles avoecques les pitances ; Mais a chiaus qui pourvoient, on leur va d'autres lances.* Sur le sens de *prouvende* et de *pitance* chez Gilles li Muisis, cf. *TL VII 980*. Je comprends : 'Je vis qu'ils assuraient en toute suffisance les provisions, selon les règlements concernant vivres et vêtements, les rations de nourriture telles qu'il les fallait (?) avec les extras ; mais ceux-là mêmes qui pourvoient, on les attaque d'autre façon'.

A l'extrême fin du XIV^e siècle, c'est avec une autre valeur encore que la locution est employée chez Jean d'Outremeuse (cf. *Ly Myreur des histours, Fragment du second livre (Années 794-826)*, éd. A. Goosse, Bruxelles, 1965, ligne 2234) : *Item, Ogier donat a la ville de Tongres franchisez teillez quellez la cité les avoit, [...], le glossaire traduisant — et l'on ne voit pas ce qu'on pourrait proposer d'autre — 'telles que'*. Un autre exemple cité par Jäger, p. 17 : *pour faire la pugnition telle quelle leur appartiendra.* (lire *telle qu'elle ?*)

Rares exemples, dont certains traduits directement du latin, avec *tel... quel* confrontatif (Jäger, p. 17 : *tels s'i troverat chascuns, quels il serit / Quels li gouverneres de la cité, tels seront li habiteours.*)

Tout à fait isolée, à ma connaissance, est l'opposition analytique *tel... quel* dans [...] *l'ost iert si departie que li uns por veir sanz mentir Ne voleit l'autre consentir ; Einz dist li uns : « Tu es itels (so einer) », E l'autre a lui : « Tu es iquels ».* (Ambr. Guerre, apud *TL*).

des *Vers de la Mort*). Le même flottement semble exister encore en moyen français. Chez Gerson, dans les premières années du XV^e siècle, d'une part : *Encore se Raison eust parlé a un saige cleric et entendant la nature des choses, [...] il eust eu excusacion telle quelle* (Rickard *Chrest.*, 3, 145, dont le glossaire traduit « quelconque, de n'importe quelle espèce ») — d'autre part : *Affin de baillier plus grant hardement a toutes de soy abandonner, ne povoit cecy mieulx acomplir que par faire entendant aux femmes que toutes telles et quelles ne s'en pourroient garder* (*ibid.*, 3, 24, le glossaire traduisant *telles et quelles* par « sans exception », ce qui force, ou plutôt, « déplace » le sens ; *telles et quelles* = faites comme ci ou comme ça, de quelque nature qu'elles soient).

Dès maintenant se dégage un *tel* facteur de signalisation en discours : il relaie, rétroactivement ou projectivement, une charge prédictive, un contenu sémique (et non un signifiant, une forme signifiante). Les exemples 2 et 3 sont significatifs de ce qu'est ce contenu sémique répercuté, régi qu'il est là par un substantif générique (7).

B) *Tel* en position d'attribut ou de complément attributif

Dans l'un ou l'autre cas, *tel* peut être anaphorique ou cataphorique.

Anaphorique :

Nekedent a celei [l'âme comme elle vient d'être caractérisée] ki teile est mosterrai je lieu covenable [...] (Saint Bernard, in Henry *Chrest.*, p. 199)

avec, assez souvent, position expressive en tête de phrase :

[...]si n'i pués estre racordés se par rejehissement [...] et par oevres d'aumousnes et de carité. Tex est la droite voie a Damedieu. (*Lancelot*8, XLIX 19)

[...]. Teus a esté li plaisirs Nostre Signor. (*Lancelot*8, LII 71) — *teus* = de la nature qui vient d'être décrite.

[...] pour ce qu'il estoit de grant renommee de croire Dieu et amer ; et je croy vraiment que tel fu il. (Joinville, in Henry *Chrest.*, p. 312)

au XV^e siècle, [...] *celuy qui le [une personne] ayme pense voulentiers en elle en sa noblesse, en sa richesse, en sa beaulté, et est moult*

(7) Sur *tel* adjectival impliqué dans le processus de métasématisation, voir, ci-dessous, p. 469.

joyeux de quoy ['de ce que'] *elle est telle, et desire que de tous elle soit reputee telle.* (Olivier Maillard, in Rickard *Chrest.* 41, 100)

Cataphorique :

La parole le roy fu tele : « *Seigneurs, [...]* (ex. déjà cité)

Tele est cele ovre [la mésaventure d'Isengrin] *a escient Que li parlers n'i vaut noient.* (Renart *M.*, br. I, v. 53-54)

Je conois bien Renart a tel Que nel feïst por le chatel L'enperaor Otevien. (Renart *R.*, v. 16293 et ss.)

Se Cordroés tel se savoit
et tant de hardement avoit
qu'a moi se mesist cors a cors,
[...]. (*Eracle*, 5487 et ss.)

[...] *et fis fere cest reclus et ceste meson tele come vos la veez.* (*Graal* 80, 33)

Quant le mangier ot atorné Tel come an li ot comandé, l'eve lor done a deus bacins (8). (*Erec*, éd. W. Foerster, v. 493 et ss.)

Sur la ligne de l'écrit, surtout dans des œuvres en vers, la proposition en *que* « cataphorisée » peut précéder *tel*, sans que le processus de cataphore en soit modifié fondamentalement. Ainsi, dans le *Roman de la Rose* (éd. Langlois) : *Et li [à Chacus] meistes es piez eles, Qu'il n'avoit onques eü teles* (15577 et s.) / *Leur met es piez si bones eles Que nus oiseaus n'ot onques teles.* (18011 et s.). On pourrait parler de « cataphorique inversé ».

L'attribut se rapportant directement à son sujet, il n'est plus nécessaire ici de recourir à un incluant ou à un terme condensateur de rappel ; du point de vue sémantique, *tel* est un substitut qui signale, vers l'arrière ou vers l'avant, la charge prédicative de circonstance attribuée à l'entité en question : *la droite voie de D.* est celle qui est *rejeuement et oeuvres de carité — ceste meson est come vos la veez.*

C) *Tel* dit adverbial. —

Les dictionnaires et les grammaires parlent d'un *tel*, *autel*, *autretel* adverbial. Encore faut-il voir les choses de près.

(8) Jäger range de tels exemples sous la rubrique « Adjektivischer Gebrauch », en considérant qu'il y a postposition de *tel* par rapport au substantif impliqué : syntaxiquement, c'est tout autre chose.

Tout d'abord, cet « emploi adverbial » semble bien se limiter aux cas où *tel* est joint à un verbe contenant le sémème 'faire prendre tel ou tel état' : *atorner, arreer, conreer, mener, conduire, appareillier, ...* A titre d'exemple, dans le *Lancelot*⁸, l'auteur emploie douze fois le type *tel conréé*, et jamais *tel* avec la même valeur devant un autre verbe⁽⁹⁾ : *il le voient tel conréé que [...] / si est tele conreee de paour que [...]*.

Cet emploi de *tel* a été rangé par Ad. Tobler dans la série de ceux auxquels il a consacré son étude « Accord de l'adjectif joint à un participe ou à un autre adjectif » ; Tobler précise qu'il s'agit « des participes passés employés soit comme attributs ou prédicats, soit comme substantifs »⁽¹⁰⁾ ; mais il souligne que *tel* peut, lui, être joint à l'infinitif actif (beaucoup moins souvent, d'ailleurs).

Cet emploi résulte d'une métasématisation circonscrite, à l'origine de laquelle il y a *tel* complément attributif.

En effet, en général, *tel* continue à s'accorder avec le substantif en question : *lor en a Hestor .III. tex conreés que [...]* (*Lancelot*) / *il le porte a terre tel atorné que li fers li est remés ou costé* (*Graal* 42,8) / *il chiet a la terre toz estordiz, et tiex atornez qu'il ne set s'il est jorz ou nuiz.* (*Graal* 253, 28) / *Ains ne vous poc mais tel mener [...], Que [...]* (apud TL)⁽¹¹⁾.

On trouve toujours des exemples de construction « normale », avec *tel* postposé, le verbe étant alors à une forme conjuguée⁽¹²⁾ : *il le conreast ja tel que jamais a damoiselle ne meist la main* (*Lancelot*⁸, LXI

(9) C'est même vraiment chez lui un trait d'écriture presque automatisé.

Voir les exemples rassemblés par TL X 157 et par G. Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, Göteborg, 1924, pp. 147-148.

(10) Sur la question et, notamment, sur le problème de l'accord, voir Ad. Tobler, *Adjektivum kongruierend in Verbindung mit Participien oder Adjektiven*, dans les *Vermischte Beiträge* I³, 86 — Tobler *Mélanges* (déjà cité à propos de *tot*), pp. 95-111 (le passage cité se trouve à la p. 95).

(11) Tobler fait remarquer, avec raison, semble-t-il, que « ces deux emplois, en effet, sont à réunir dans une commune étude ».

(12) Il me paraît impossible d'admettre, avec G. Tilander, *loc. cit.*, p. 148, que dans un tel exemple « *Tel* a ici exactement le même emploi adverbial que *si* ou *ainsi* dans par ex. : *Creez vos donques que je fusse [...]* par *deable si menez ?* » et que « *Tel* est donc ici un adverbe et employé de la même manière que l'adv. mod. *tellement* » — c'est oublier, au départ, que *si* est adverbe par nature. Mais, toujours selon Tilander lui-même, dans, par ex., *Que ses las cors fu teus menés*, « *teus* est cependant attributif » !

10 / bien sache que ele le conreroit tel que il ne li remanroit roie de terre (*ibid.*, LVIII 8) ; exactement comme dans [...] sor le cheval, car il l'a tel qu'il ne devisast millor (*ibid.*, LXXI 24).

Certaines constructions, autres, ont pu favoriser la métasématisation. Comparez, même s'il s'agit de *tel* pronominal, ces deux versions du même vers de *Renart* : *Tot autretel fera la moie* (*Martin*, br. Ia, v. 2005) / *Tot autresi fera la moie* (*Roques*, v. 2065). Comparez *Atorner le [la table] fist tout autel De dras que l'en fait un autel* (*Perc.* VI, 246, apud *TL*).

Dans certaines combinaisons syntagmatiques, on peut facilement interpréter le pronom neutre comme un circonstant. D'où, par exemple, ces passages respectifs de *l'Eneas* et *d'Ille et Galeron* enregistrés par *TL* : *Il alot [...] Ensemble les biches salvages, O les privees altretel. / il l'acole, baise et plore Et l'apostoles autretel.*

Si *autel* et *autretel* neutres fonctionnent parfois avec une valeur adverbiale sensible, il est difficile d'en dire autant du simple *tel* pronominal neutre ; le *TL* ne produit, avec hésitation, qu'un exemple (« tel adv. (?) »), un passage de *l'Ysopet de Lyon*, où l'on peut fort bien voir en *tel* un pronom neutre : *Tel come a moi je te ferai, Tel viande te donerai* ('je ferai à ton égard la même chose qu'à moi-même')... mais dans *l'Ysopet de Lyon* ! Voir cependant encore, ci-dessous, p. 483.

Les structures phrastiques. —

Dans l'expression discursive, *tel* anaphorique n'est pas uni directement à la matière de l'anaphore par un morphosyntaxme ; la distance peut même être considérable entre le facteur préexprimé et l'anaphorique. Consécution et lien de nature sémantique sont les seuls indicateurs qui interviennent ; sans doute ce *tel* anaphorique, surtout quand il est attribut, vient-il souvent en tête de proposition, donc au plus près de ce qui précède, mais c'est loin d'être une règle : *Itel sarement juroient tout chil qui en la queste aloient [...] (Lancelot8, LIX 24) / Itex estoit la costume de la maison le roi Artu (ibid., LIX 25)*

Le *tel* cataphorique est, lui, lié directement à l'expression de la matière sémique pointée par la cataphore grâce à l'une des nombreuses structures que voici : la juxtaposition, avec ses caractéristiques d'ordre phonique (seule structure discursive qu'on puisse rapprocher, dans une certaine mesure, de celle qui régit le *tel* anaphorique) ; une proposition

introduite par le pronom relatif ; une proposition en *que* conjonction ; une proposition en *com(me)*.

A) Juxtaposition :

En tel maniere le me di :
Se je doi gaagner, si ri,
[. . .] (*SNic* v. 180 et s.)

Mes la fins de la parole fu tele : « *Seignor, fait li dux, [. . .]* (Villehardouin F., § 20)

Moi sovient, passé sont maint jour,
Ke uns hom dist un mot ital :
« Jou ne voel estre plus loial
Ne plus prodom de mon segnour.
(Rencl. C 11, 10, apud *TL* IV 1496, 25)

Ces exemples sont nets, le passage en discours direct en consécution immédiate étant une marque irrécusable⁽¹³⁾.

Mais faut-il voir dans le passage suivant du *Renart* la même construction en juxtaposition immédiate, comme l'édition Martin l'a interprété

Ainz qu'ississiez de la prison,
Eüstes vos tel livroison :
Tex cent cous quit que vos oüstes
Que vin ne eve n'i bouïstes.
(*Renart M.*, br. Ia, v. 1659 et ss.)

ou une « conséquentielle » en *que* non explicité, comme l'édition Roques l'a imprimée :

eüstes vous tel livroison,
ce croi .C. cous i eüstes
que onques eve n'i beüstes.
(*Renart R.*, v. 1716 et ss.)

D'où, deux prédicats phrastiques légèrement différents : l'un qui « décrit » le designatum *livroison* (éd. Martin), l'autre (éd. Roques), qui suggère une relation logique de cause à conséquence.

(13) Cf. encore, ci-dessus, p. 0, les extraits de la *Vie de saint Eustache* et de Joinville.

Un exemple en moyen français (œuvre des environs de 1460, in Rickard *Chrest.*, 31, 86) : *Reste a compter l'aultre* [jugement de Talbot], *qui fut tel* (cataphorique d'un récit d'une demi-page).

En revanche, il vaut mieux, semble-t-il, à cause de la présence de *molt*, supprimer le deux-points de l'édition Martin dans

Mes bien avés tel chose aprise :
Molt avés honte arere mise.
(*Renart M.*, br. VI, v. 589-90)

l'édition Roques portant ici

mais si avez la chose enprise
honte avez derriés le dos mise.
(*Renart R.*, v. 7871-2)

Peut-être pourrait-on distinguer *juxtaposition* et *parataxe*.

B) Proposition en *qui* (ou syntaxiquement équivalente) :

Vos porrez mout tost tel tor faire
qui vos tornera a contraire.
(*Renart R.*, v. 9213-14)

[. . .] *qu'il feissent la plus merveilleuse nef qu'onques fust veue, et de tel fust qui porir ne peust.* (*Graal*, in Henry Chrest., p. 119)

[. . .] por moré faire
tel qui puist a riche home plaie (14).
(*Renart R.*, v. 10101-2)

Tel piet baise on c'om vorroit qu'il fust coppez. (J. Morawski, *Proverbes franç.*, n° 2322)

Durement vet deu reclamant
Que tel cose par sa pitié
Li doint dont li rois ait santé.
(*Renart M.*, br. X, v. 1268-70) (15)

Dont il covient, se tu n'en veuz morir, que tu faces tel plet a aucun par quoi tu en [= l'île où se trouve Perceval] sois gitez. (*Graal*, 106, 17)

que Nostre Sires le conduie en tel leu ou il puist fere chose qui Li plaise. (*Graal*, 249, 23)

[. . .] Que il nous en fache savoir
Tel vois et tel senefianche
Ou nous puissons avoir fianche.
(*SNic.*, v. 158 et ss.)

(14) Tenir compte, naturellement, des confusions *qui* - *qu'il*.

(15) La proposition en *dont* est particulièrement fréquente : *Non sui, voir, ains sai tés nouveles Dont grans biens nous porra venir* (*SNic.*, v. 767 et s.) ; etc.

La proposition en *qui*, accrochée au substantif, en exprime le prédicat du moment, lequel est annoncé et mis en évidence par *tel* ; cette proposition est translative adjective ⁽¹⁶⁾. Sauf dans le cas où *tel* est attribut, *un* pourrait intervenir en lieu et place de *tel*, ou l'article zéro, mais il n'y aurait alors ni cataphore ni soulignement, et le substantif serait de préférence rapproché de la marque translative.

Quant au rapport logique entre *tel* et la relative, la comparaison de deux leçons respectives d'un même passage peut être révélatrice :

Fetes li [l. l'i] a force amener,	le faites a force amener
Et puis tel livroison doner	et puis tel livroison livrer
Dont il en après se recort.	si qu'a une foiz s'en chastit.
(Renart M., br. I, v. 225 ss.)	(Renart R., v. 239 et ss.)

Logiquement, la proposition en *dont* exprime autant la conséquence que la proposition en *que* : qui se hasarderait à qualifier la proposition en *dont* de circonstancielle de conséquence ? Syntaxiquement, elle est proposition relative déterminative de *livroison* ; sémantiquement, la seconde proposition (soit en *dont*, soit en *que*) est, des deux côtés, le prédicat de circonstance, ou prédicat contextuel, de *livroison*, prédicat pré-accroché à *tel* en cataphore ⁽¹⁷⁾.

C) Proposition en *que* conjonction ⁽¹⁸⁾ :

Cette structure est abondamment attestée, et nombreux sont les exemples où cette proposition en *que* exprime, logiquement, un rapport

(16) Si nous reprenons la terminologie de Tesnière.

(17) Voir d'autres exemples (propositions introduites par *dont*, par *par ont*, ...) chez Jäger, p. 11.

(18) Cette conjonction pouvant, comme on sait, ne pas être exprimée.

Et l'on ne s'étonnera pas d'une confusion *qui* / *qu'il* : *Bien nos a Timer espiez Qui mener nos voloit en vile Par tel barat et par tel gile, Qui mort se fet et il est vis.* (Renart M., br. IX, v. 1768 et ss.) — où il vaut mieux supprimer la virgule après *gile* ; la version éditée par M. Roques porte d'ailleurs, au v. 1771, *que mort se fait, et il est vis.*

TL X 156 cite comme suit les vers 534-535 du *Roland* selon O : *Sa grant valur ki la purreit cunter ? De tel barnage l'ad Deus enluminet !*, considérant donc qu'il s'agit d'un *tel* en phrase exclamative suspendue. L'édition Bédier unit 535 à 536, [...] *enluminet Meilz voelt murir que guerpier sun barnet*, mais il traduit « Dieu fait rayonner de lui tant de noblesse ! Il aimerait mieux la mort que de faillir à ses barons », alors que l'expression du lien logique devrait être nette. Il s'agit d'une subordonnée en parataxe. L'édition Segre introduit à la fin de 535 une virgule (qu'il vaudrait peut-être mieux laisser tomber), mais, en note, insiste, avec raison, sur le « nesso sintattico tra 535 e 536, ben chiaro in O ».

de conséquence avec celle qui précède : tous les manuels parlent d'un *tel* intensif ou d'un *tel* conséquentiel ⁽¹⁹⁾ :

Tel cop li donrai de ma pate [...] Que je l'abatrai en la place. (Renart M., br. IX, v. 125 et ss.)

Quit ge Renart movoir tel gerre : ⁽²⁰⁾ Ne le garra ne clef ne serre. (Renart M., br. I, v. 251-252)

Mais parlera-t-on encore de proposition de conséquence à propos de tous les exemples suivants ?

Il vos en couvient aler de ci et partir de moi a tel eur que, ja mes que vos vivoiz, ne me verroiz. (Graal, in Henry Chrest., p. 124)

[...] *il se portera deci en avant en tel maniere vers vous que vous et tous les vostres en serés riches et manant.* (Philippe de Novare, in Henry Chrest., p. 301)

Parfois, des échos sémantiques invitent à écarter un lien de cause à conséquence :

Ja, se Dieu plaist, tele viltance
que nos somes si laidangié
ne remanra n'en soit vangié.
(Renart R., v. 5824 et ss.)

Parfois, la morphologie verbale nous permet de trancher.

Avec quelque hésitation encore :

Itel conseil te voil doner Que tu lesses Renart aler. (Renart M., br. VI, v. 1401-2)

Volenters par itel devisse Prendrai », fet Renart, « ton homage Que tu ne honte ne damage A ton pooir ne me porchaces Et les trois mastins tuer faches. (Renart M., br. IX, v. 1986 et ss.) — *itel [devisse] = ne pas*

(19) On pourrait même, au premier examen, parler de deux conséquentielles-gigognes dans *Lors li ferai tel envaie Par paroles et par manace Que jamais n'iert teuls qu'il me face Chose qui anuier me doie.* (Renart M., br. IX, v. 1926 et ss.).

Voici, d'autre part, deux *tel* mis en rapport l'un avec l'autre, dans la même phrase (le premier étant cataphorique et le second anaphorique) : *Il n'a sous chiel nul lieu ou je ne vous osasse mener en tel maniere que vous n'i avriés nul mal sans moi, et en tel maniere vous conduirai, se vous volés,* (Lancelot8, LXI 4)

(20) Il faut supprimer le deux-points : parataxe sans *que*.

porchacier honte ne damage : contenu concret essentiel du designatum ; on pourrait parler d'un *que* d'équation actualisante ou de translation concrétisante (21).

En toute netteté :

De nostre barons fu tels li conseils que il se herbergeroient sor le port devant la tor de Galathas. (Villehardouin, in *Henry Chrest.*, p. 297) — pas question de parler de conséquence (Villehardouin n'a pas écrit *se herbergierent* ; 'établir le campement sur le port devant la tour de G !', c'est le contenu concret de la décision acquise, le prédicat de circonstance du substantif actualisé (décision portant que...)).

Lors fu li consels l'empereor Baudoin qu'il chevaucheroit [...]. (Villehardouin F., § 273).

De même :

[...] *tuit li huis dou palés ou il mengeoient et les fenestres clostrent par eles en tel maniere que nus n'i mist la main.* (*Graal*, 7, 33) — où *nus n'i [...]* n'est pas une conséquence (le critère pour en décider ainsi est de nature sémantique), mais caractérise la façon dont se sont fermées les portes : *tel* pré-dit et souligne cet élément caractérisant qu'est le prédicat contextuel.

Pas de critère décisif pour *Graal* (76, 20) : *Et maintenant en avint uns tiex miracles que la terre absorbi celui qui ou siege s'estoit mis* — encore qu'il soit plus indiqué de comprendre *tiex [miracles]* = [miracle qui se manifeste en ce que] *la terre absorbi [...]*, avec un *que* qui établit une équation définitionnelle... de sorte qu'il serait sans doute incorrect de traduire en français moderne '[...] un miracle tel que la terre engloutit celui qui avait pris place sur le siège' (22).

En revanche, il n'est pas rare, on l'a vu plus haut, qu'une proposition relative après *tel* exprime, en ancien français, du point de vue strictement logique, une conséquence (23).

(21) Voir encore : *si est mon conseil tel que je vueil demourer comme a orendroit.* (Joinville, in *Henry Chrest.*, p. 316), etc.

(22) Plus correctement sans doute, et peu élégamment : 'Et sur le champ se produisit un miracle selon lequel la terre [...], ou 'Et sur le champ voici le miracle qui se produisit : la terre [...].

(23) Voir, ci-dessus, p. 454.

Le *tel... que* dit conséquentiel n'est qu'une réalisation « de surface » du *tel* fondamental, anaphorique ou cataphorique des sèmes prédicatifs du significatum en question : « phorique » du prédicat contextuel exprimé.

D) Proposition en *com(me)* — parfois *que*. —

Quant pres furent d'itel (var. : *de tel / de cel*) *endreit Com hom pierre jeter porreit, Laschent les regnes si s'eslaissent.* (Rou III 1453, apud TL)

Et il distrent que il la [la nef] feroient tele com il le devisoit. (Gaal, in Henry Chrest., p. 119)

De quanqu'Isengrin l'a reté	De ce qu'Isangrins l'a resté
Itele amende li fera	tele amandise l'en fera
Con vostre cort esgardera.	com vostre cort esgardera.
(Renart M., br. I, v. 212 et ss.)	(Renart R., v. 226 et ss.)

et li freres au duc se tient a tel hiaume com il a. (Laucelot8, LXIII

16)

On trouve même *com* après *en tel maniere* :

Que sa feme li a maumise	de sa fame que a maumise
Et sor lui a a forche mise	et a force desoz lui mise
Si vilment et en tel maniere	si vilment et en tel maniere
Com sor une autre chamberere.	com se fust une chamberiere.
(Renart M., br. VI, v. 346 et ss.)	(Renart R., v. 7617 et ss.)

Tel est assez souvent, surtout en vers, rapproché de *com* (*que* comparatif) :

Je vuel avoir a grant planté De vostre or, et de vostre argent, Et compaignons de vostre gent Tex con je les voldrai eslire. (Cligés, éd. Roques, v. 106 et ss.)

Aprés fu Vielleice portrete,
qui estoit bien un pié retrete
de tele come el soloit estre.
(Roman de la Rose, éd. Lecoy, v. 339 et ss.)

Charles meïsmes l'amende devisa
En tel maniere que je vous dirai ja.
(Enfances Ogier, éd. A. Henry, v. 205-206)

Que pouvant ainsi intervenir à la place de *com* dans un système comparatif, à côté de cette phrase de la *Queste del saint Graal* (in Henry Chrest., p. 120), *j'i metrai les renges teles com moi plaira*, on peut ima-

giner *teles com au roi plaira et teles que au roi plaira*, la dernière rédaction pouvant s'interpréter comme conséquentielle aussi bien que comparative.

Com, dans cet emploi, peut être suivi d'un infinitif — *Mort Artu* 53, 61 : *que Lancelos m'ait fait tel honte comme de moi honnir de ma fame* — ce qui « parfait » l'équation verbale, ou d'un syntagme non verbal : *Cleomadés* 4698, *tele k'a vostre oés* 'telle que je puisse vous convenir parfaitement' (24).

Il n'y a pas plus de *tel* comparatif que de *tel* conséquentiel (25). Ici encore, dans les exemples analysés, *tel* annonce que le substantif qu'il flanque va être pourvu d'un prédicat de circonstance, prédicat que, grâce à cette intervention de *tel*, on prédit et on souligne (parce que, dans la conjoncture relatée, il est important).

En anticipant quelque peu, on peut déjà dire ici que le même syntagme en *com* fonctionne avec *tel* pronominal :

« Renart, dis le me tu pour voir ? »

— « Il n'i a tel con del veoir », Il n'i a tel con dou veoir

(24) *Se g'ere tele k'a vostre oés, sire, mout tres lie en seroie* ; sur ces deux usages, cf. l'édition A. Henry du *Cleomadés*, note au v. 4698. Sur les faits de comparaison, cf. l'étude, qui s'impose, de P. Jonas, dont il sera abondamment question ci-dessous, à propos de *autel* et *autretel*.

La construction sans verbe est rare, mais on la trouve plus souvent avec d'autres marques : *si richement com a men ués* [...] — *Et moult se merveille mesure Gauvain de la riqueche des vins et des mangiers comme en tel lieu et si a point*. (*Lancelot*8, LXIII 26). On voit qu'il s'agit d'une brachylogie par rapport à, par exemple, *ne vos movez de ci devant que li cors soient mis en terre et que len lor ait fete si grant honor come len doit fere*. (*Graal*, 193, 27) — *et de vos deus, compaignons, ne cuidasse je ja mes oïr parler en si estrange leu com cist est*. (*Graal*, 200, 18)

(25) Ce qui n'a pas empêché l'apparition modificatrice de phénomènes adventices. Ainsi, la construction en *tel . . . que* a été si souvent associée à une relation de cause à effet (voir, à titre indicatif, les statistiques produites à la note III 21) que dans la conscience du sujet parlant est née et s'est consolidée la conviction de l'existence d'un *tel* intensif ou conséquentiel. De même, du *tel . . . com (que)* est sorti, à une certaine époque, mais passagèrement, un *tel* d'identité, signifiant, tout de go, 'même' : *Il [= le faucon tunicien] est assés de la nature du lanier, ung peu plus petit, telz piés, de tel pennage, mieulx a croire, plus long de vol, [...]* (Guillaume Tardif, texte d'entre 1483 et 1492, in Rickard *Chrest.*, 44, 18) — [...] *y avoit jusques trente perles fort bonnes de telle grandeur [...]* (J. Molinet, après 1485, in Rickard *Chrest.*, 46, 108). Voir encore le glossaire de Rickard, sous *tel*.

Fet il : « se vous ne m'en creez,

Alez la et si le veez.

(*Renart M.*, br. XVI, v. 1177 et ss.)

(*Renart R.*, v. 16652)

Ici, *tel* annonce certains sèmes d'attribution implicites de la notion de *veoir*. Analytiquement : il n'y a chose qui soit telle comme *veoir* est [opération indispensable à qui veut vérifier par lui-même]. « Rien de tel que d'y aller voir », dirait-on aujourd'hui.

Ni anaphorique ni cataphorique ? —

D'autres combinaisons syntagmatiques que celles qui ont été étudiées jusqu'ici — et dont certaines résultent d'une métasématisation — exploitent moins nettement les pouvoirs de signalisation du phorique *tel*, mais davantage ses pouvoirs d'évocation générique, ou sa nature de modèle sémique non spécifié ou de signe à sèmes spécificateurs réduits (26).

Peut-être à rattacher, à l'origine du moins, à la structure *tel... que* est l'emploi, rare, illustré par *Et je ne le deisse mie a .I. autre, tex peust il estre, mais a vous ne doit on rien cheler*. (*Lancelot*8, LXIII 10). Et ceux qui parlent d'un *tel* intensif, d'un *tel* comparatif... pourraient ajouter un *tel* concessif, 'quel qu'il fût', 'de quelque nature qu'il fût' — mais c'est la proposition au subjonctif qui est concessive. Cette combinaison est sans doute sortie d'un type *tex que il peust estre*, qui nous ramènerait au *tel* cataphorique (27).

La combinaison « concessive » se retrouvera jusqu'au début du XIX^e siècle : [. . .] ; *que, tel que fût le premier président, il avait acquis à force de manéges du crédit dans sa Compagnie*. (Saint-Simon, *Mém.*, éd. de la Pléiade, IV 822). — *Usez mais n'abusez pas, on soupçonne volontiers la femme qui se parfume trop d'y être portée par quelque raison secrète ; sans cela, même une odeur trop forte, telle agréable*

(26) Cf. le terme *indéfini* de la grammaire courante.

(27) Selon Jäger, p. 19, un *tel* « concessif » « erscheint erst mit dem 16. Jahrhundert und kommt besonders in der Klassikerzeit vor ». Il faut, comme on le voit, remonter bien plus haut, au moins au XIII^e siècle. Pour le XVI^e siècle, voir les exemples de Huguet VII 199. Pour le XVII^e siècle, cf. A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, 1898, § 45.

En vérité, je n'ai rencontré jusqu'ici aucun exemple, en ancien français, de *teus que* + subjonctif ; il n'est pas rare au XVII^e siècle ; cf. Corneille : *Je t'aime toutefois, tel que tu puisses être* (cit. Jäger, p. 19, avec d'autres exemples).

qu'elle fût, détruirait l'ivresse en détournant l'attention. (Laclos, *De l'éduc. des femmes*, 1803, INALF).

Je te dirai d'abord que j'avais autrefois la sottise d'aller acheter des noirs à la côte : tel bon marché qu'ils soient, c'est encore trop cher. (Eug. Sue, *Atar-Gull*, livre II, p. 13, 1831, INALF).

De ce *tel* « concessif », on peut aussi trouver l'origine dans le *tel* d'évocation générale (ou générique) qui apparaît dans un passage de *Renart* :

Si vos di bien de verité
que nus n'a tele enfermeté,
se il aproche au saintuere
que ja mes jor ait puis contraire.

(*Renart M.*, v. 17469 et ss.)

tele enfermeté, 'une maladie, quelle qu'elle soit' ; évocation purement générique du significatum, évocation centrée sur le sémème, sans spécification d'aucune sorte, mais il y a cataphore des vers suivants, de sorte que, ici, nous rejoignons par là le cas général. On pourrait dire que, fondamentalement, *tel* exprime un prélèvement flou dans un ensemble générique et que, en même temps, il « phorise » un prédicat de circonstance attribué, explicitement ou non, à ce prélèvement.

On sait que *tel* apparaît souvent joint à un numéral cardinal : *et elle amast miels a avoir perdu tels .IIII. castiaus que sez livres* (*Lancelot*8, LXXI 40) : quatre châteaux, tels quels, parmi d'autres ; l'indétermination ne peut porter sur le quantifiant ('quatre' n'est modifié en rien), mais sur l'identité du designatum évoqué par le significatum 'château'.

On peut se demander, cependant, si, dans certaines circonstances, surtout avec des nombres élevés, le cardinal n'est pas une référence quelque peu élastique. C'est ce que pourrait laisser supposer Gautier d'Arras, lorsqu'il écrit, dans son *Eracle* (v. 2020 et ss.)

et je vous di qu'en peu d'espace
i viennent tel mil citouain
qui perent estre castelain ;
oi avoient les nouveies
et des barons et des pucieles,
et je vous di plus de mil sont
qui maintenant veoir les vont.

Mais un peu plus loin, dans la même œuvre, Gautier témoigne qu'il y avait d'autres moyens de suggérer une indétermination d'ordre quantitatif :

et en conjot tels set ou sis 3886
 qu'en son vivant ne congorroit
 se celé ocoisons n'estoit.

Ici encore, ce groupe binaire plus ou moins cristallisé peut être sorti du *tel* cataphorique, tel qu'il fonctionne, quoique joint à un cardinal, dans les exemples suivants :

Or i aillent tel .XL. comme vous meismes i eslirés. (Lancelot8, LI 5)

[...] *car j'en sui si amendés que je vail orendroit tex .II. com jou estoie quant je ving chaiens. (Lancelot8, LXV 13)*

Tel, de par sa nature, se combine fort bien avec une expression numérale plus ou moins vague : *Je me combaterai par Dieu anchois a tex .IIII. tans de chevaliers que il n'a chi. (Lancelot8; LX 11) (28)*

Il est de règle, semble-t-il, que *tel* précède le numéral dans la chaîne syntagmatique. Parmi les exemples rassemblés par *TL* (X 158), on lit cependant :

Menesteüs, li dus d'Athenes,
 En i aveit cinquante teles. (*Troie*, 5696)

Mais ici *teles* n'est pas syntagmatiquement uni à *cinquante* : il est pleinement prédicatif et, en anaphore, se rapporte au substantif *nefs* sous entendu. Si l'on se reporte à l'édition, on voit qu'il s'agit d'un article du long dénombrement de la flotte grecque, que *teles* renvoie à l'article qui précède le nôtre, qu'après le vers 5696 viennent, sur le même pied que *teles*, les caractérisants *Forz e guarnies des meilleurs*, et que, d'ailleurs, *teles* rime (?) avec *Athenes* (trois manuscrits portent *pleines* au lieu de *teles*). Cet exemple n'a que faire en cet endroit du *TL*. Il faut donc bien distinguer précession et consécution par rapport au numéral cardinal.

Pour d'autres cas de métasématisation impliquant *tel*, voir, ci-dessous, p. 469.

Quant au *tel* dit intensif en phrase suspendue (surtout exclamative), son assise non expressive est (de par la suspension même) cataphorique :

(28) A propos de la valeur de *tel* devant un nom de nombre, les discussions ne datent pas d'aujourd'hui : voir Jäger, pp. 26-28.

Preudom qui nous as effreés, Qui iés, qui tel paour nous fais? (SNic. v. 1285 et s. — une telle peur que celle que nous éprouvons).

Une première observation générale s'impose déjà : parler de *tel* intensif, de *tel* conséquentiel, de *tel* comparatif ne dépasse pas l'inventaire des effets de discours ; il faudrait d'ailleurs y ajouter le *tel* concessif, le *tel* d'équation actualisante. Dans la production de ces effets de discours interviennent, outre *tel* et plus que lui, les matières sémantiques mises en relation et les constructions propositionnelles. Ce qu'il faut essayer d'atteindre, c'est la nature (grammaticale et sémantique) et la fonction fondamentales de ce signe complexe qu'est *tel*.

III) TEL SUBSTANTIVAL ET TEL PRONOMINAL

On pourrait distinguer, en action, un *tel* substantival et un *tel* proprement pronominal :

le premier dans des phrases comme celle-ci : *Quant li baron l'orent oï, tez i a qu'en sont esjoï*, ou *et ces dames demandent qui il est, si a de teiles qui dient* [...] — *tez* [barons] *i a* — *de teiles* [dames] *qui*, où le *tel* en question vaut un *tel* adjectival régi implicitement par le substantif qui vient d'être exprimé ;

le second dans des phrases : *s'il n'en est mis fors par tel qui sceüst la maniere*, ou *Tel vous di ge* : « *Se vous* [...] — *tel* intervenant sans qu'aucune entité en rapport avec lui ait été évoquée ; c'est le contexte qui suggère le référent implicite, très général (ici, respectivement, 'être humain', 'chose').

Cette distinction, peut-être inutile, à première vue⁽¹⁾, se justifie par une différence en ce qui concerne la réalisation de la phore prédicative. Qu'est-ce à dire ? Le présent chapitre tentera de montrer qu'avec un *tel* substantival ou un *tel* pronominal se combinent une « phore » prédicative propre à *tel* (mise en lumière dans les pages précédentes) et une phore pronominale, résultant de l'irruption même du processus de

(1) Distinction parfois délicate à opérer, par exemple, lorsque métasématisation et expressivité s'en mêlent.

Je crée le terme *phore*, qui prend place sur le plan fonctionnel : opération (qui se réalise discursivement en anaphore ou en cataphore) réalisée grâce à un « phorique », à savoir, reprise par le phorique en question de certains éléments du contexte. Voir, ci-dessous, chapitre V.

pronominalisation : en somme, le *tel* pronominal, c'est le *tel* adjectival soumis au phénomène de la pronominalisation. Quant à la phore prédicative, elle reste anaphorique ou cataphorique s'il s'agit de *tel* pronominal, mais toujours cataphorique quand intervient *tel* substantival. A part cette distinction, le comportement est, quant au reste, le même, et nous utiliserons alors uniquement l'expression *tel pronominal*, couvrant les deux cas.

Anaphorique prédicatif. —

Le *tel* pronominal est rare en anaphore, même à la forme neutre, tandis que *autel* et *autretel* sont relativement fréquents, étant, eux, anaphoriques presque par composition, puisqu'ils impliquent, en principe, un 'tel' préalablement posé, dont *au(tre)tel* est la réplique subséquente (2).

Ce pronom neutre est commode pour rappeler toute une matière développée antérieurement (contenu d'un récit, d'un discours, d'une description, ...). Ce neutre résomptif équivaut à *tel* adj. + un nominal générique ('une telle chose'), la fonction de *tel* et ses valeurs se réalisant telles qu'elles ont été analysées ci-dessus.

[Le chat Tibert, après avoir reçu force coups dans la maison du prêtre, où il s'était laissé piéger par les œuvres du perfide Renart, finit tout de même par s'échapper], *le plus de la coille au provoire / manja ainz qu'isist de l'ostel ; / n'eschapa mes Tibert de tel* (3). (*Renart R.*, v. 7476 et ss.). Le pronom neutre est anaphorique de tout le récit conté dans les vers qui précèdent le 7476 ; il signifie 'une affaire de la nature de celle qui vient d'être contée'. *Tel* pronom neutre = une affaire de cette nature : il est nominal (générique) et phorique de contenu (anapho-

(2) Voir, ci-dessous, pp. 475 et ss.

Chez Villehardouin F, § 424, sans doute en vue d'assurer une claire précision, un *autretel* anaphorique est suivi d'une cataphore en redondance : *Johannis [...] qui ot sejorné longuement en Romenie et lou païs gasté [...] si s'en retraist arriers vers Andrenople et vers le Dimot, et ot empensé que il en feroit tot autretel cum il avoit fait des autres.*

(3) Mais c'est peut-être un *tel* féminin : cf. Jäger, p. 50. Voir dans *TL X* 158-159 les nombreux exemples, notamment de *doner tel(e)* 'donner un coup tel' ; les expressions adverbiales ou conjonctives, figées, *a tel* ou *tele(s)*, *en tel*, 'ainsi, de cette façon', *par tel* 'à cette condition', peuvent être anaphoriques ou cataphoriques ; *a tel que*, *en tel que*, *par tel que* sont nécessairement cataphoriques. A titre d'exemple, dans *Ille et Galeron*, éd. Cowper, SATF, v. 1158 et ss. : [...] *mais si est ore Que je ne sui en tel tenue Que jo devant vos sui venue.*

rique de la charge prédicative exprimée ou suggérée). Ici, doublement phorique. — La version Martin (br. VI, 206) porte *N'eschapa mais Tybers d'autel*, ce qui, au pied de la lettre, signifierait : 'jamais T., en une autre circonstance, n'échappa à un danger de cette nature' (4). — Comp. [une femme, dit Renart, à peine son mari mort, lui cherche un successeur] : *Tot autretel fera la moie, Jusqu'au tiers jor raura sa joie* (5). (*Renart M.*, br. Ia, v. 2005 et ss.)

Le pronom de genre animé est rare en anaphore, au singulier, du moins.

Au singulier, voici un *auteil* anaphorique d'un autre *auteil* ; *car teil qui auteil sert, d'auteil doit vivre* (6) ; *auteil2* = une personne de la même nature que *auteil1*, et même, ici, identique.

Cataphorique. —

Le pronominal en cataphore prédicative apparaît dans les constructions suivantes.

En apposition :

Entendés moi, dist li rois, Amauris ;
 Tel vous di gè, si me soit Dix amis ;
 Se vous aviés Huon en camp ocis,
 [...] (*Huon de Bordeaux*, éd. P. Ruelle, v. 1728 et ss.)

encore pourrait-on interpréter : parataxe sans *que*.

(4) *Tel* pourrait être, à première vue, mais à tort, considéré comme se référant, adjectivement, à *ostel*.

Si nous imaginons *n'eschapa mes Tibers d'ïçou*, le démonstratif renverrait à l'affaire elle-même qui vient d'être relatée... ce qui voudrait dire, strictement, que Tibert n'a pas pu s'en sortir ! D'où, contradiction. *ïçou* = cette affaire elle-même et elle seule ; *tel / autel* : une affaire quelconque mais ayant les mêmes caractères (de danger, de mauvais traitements, etc.) que celle qui vient d'être contée.

(5) Ici, *ïçou* n'est pas exclu : nous sommes en phrase positive, et surtout, les deux sujets sont différents (*qant li om est en la biere, Sa feme esgarde par deriere < > la moie*), ce qui écarterait confusion ou contradiction. — Naturellement, dans *tot autretel*, *tot* a fonction adverbiale, parce qu'il porte sur un contenu prédicatif ; dans *tot ïçou*, *tot* étant régi par le nominal « pur », a fonction d'adjectif ; 'elle agira, de son côté, tout à fait de même' — 'elle fera tout cela'.

Voir d'autres exemples encore avec *autel / autretel* ci-dessous, pp. 475 et ss.

(6) Voir, ci-dessous, p. 482.

Tobler-Lommatzsch ne connaît *autel* et *autretel* pronominaux que comme « neutr. subst. » : une mise au point s'impose.

Avec une proposition relative exprimant le prédicat de circonstance qui vise l'entité générique évoquée (*tel* impliquant, en tant que pronominal, un prélèvement anonyme et non quantifié sur un ensemble posé, dans le cas d'un *tel* substantival, ou sur un ensemble générique implicite, ou supposé, dans le cas du *tel* pronominal, ce prélèvement pouvant tendre vers la limite supérieure) :

Quant li baron l'orent oï, / tez i a qu'en sont esjoï / et tez qui en sont corrocié. (Renart R., v. 6307 et ss.)

Il i vint meint roi et meint conte De tex que je ne sai nomer Por son malage regarder. (Renart M., br. X, v. 1170 et ss. ; Renart R., v. 18234)

[. . .] *car en chest païs a trop grant gent, si porriés trover tel qui por vos armes ou por vo cheval vous mehaigneroit. (Lancelot8, LXI 18)*

et ces dames demandent qui il est, si i a de teles qui dient que [. . .] (Lancelot8, LXXI 4)

Et entor la biere avoit chevalier jusc'a .XX., s'en i avoit de tex qui n'estoient mie armé et de tiex qui estoient armé fors des chiés. (Lancelot8, LXI 100)

[. . .] *colombes qui ne portast medecine : tele i avoit qui warissoit du mal des rains, quant on s'i frotoit, tele qui warissoit du mal du flanc, et teles qui warissoient d'autres maladies. (Clari, p. 84)*

avec effet stylistique : « *Ha ! Boort, car me [= Calogrenant abattu par Lyonel] venez aidier et giter de peril de mort, ou je me sui mis por vos rescorre qui estiez plus pres de mort que tiex que vos veez ore. » [c'est-à-dire Calogrenant lui-même qui se désigne ainsi de manière indirecte et voilée]. (Gaal, 192, 5) (7)*

Que ne porroit [Renart] oster son corps Du roisel, s'il n'en est mis fors Par tel qui sceüst la maniere (8). (Renart M., br. XVI, v. 271 et ss.)

(7) L'exemple suivant présente quelque ambiguïté grammaticale : *Fetes fere une nef dou meillor fust et del plus durable que l'en porra trover, et de tel qui ne puisse porir ne por eve ne por autre chose. (Gaal, 222, 20)*. On attendrait plutôt *et tel qu'il* (voir la série des caractérisants en coordination), mais *et de tel qui* s'explique : cf. *dou meillor fust et de tel qui [. . .]* ; c'est la rallonge coordonnée qui fait hésiter. Une leçon *et de cel qui* signifierait qu'il s'agit d'un autre bois, différent de celui qui est désigné par *dou meillor fust*. La relative en *qui* après *tel* est d'ailleurs fréquente.

(8) Pour la différence entre *tel* et *cel* dans cet exemple, voir, ci-dessous, pp. 485 et ss.

[...] *et par aventure tex l'a desiree qui y pora a tans venir.* (Lancelot8, LVI 29)

Si distrent que il i poroit bien tex venir par qui li castiax seroit secourus. (Lancelot8, LXI 53)

Si ot assez par laienz de tieus qui plus en furent corroucié que joiant. (Gaal, 18, 7)

[...] *en mon païs a de teus qui bien vous i poroient nuire.* (Lancelot8, LVI 36)

Le pronominal *tel* de genre animé intervient surtout (beaucoup plus ou singulier qu'au pluriel⁽⁹⁾) dans une construction en *teus qui*, plus souvent *teus... qui*, dans laquelle cette proposition en *qui* n'est pas une simple relative déterminative, en ce qui concerne sa portée sémantique. Ce phénomène s'observe surtout dans l'expression des conclusions morales, des aphorismes, des proverbes⁽¹⁰⁾. La caractéristique essentielle, c'est que nous avons affaire à une construction inverse.

Le fait est bien connu en ce qui concerne la construction inverse avec la temporelle en *quand* : « la subordonnée termine souvent la phrase quand elle exprime une échappée d'ordre affectif ou expressif vers le passé ou vers l'avenir — et que cette échappée se rattache étroitement au prédicat »⁽¹¹⁾. Nous rejoignons la distinction établie par E. Lerch entre ordre objectif et ordre subjectif, et nous entrons ici en syntaxe expressive.

Mais notre construction est plus originale encore. Dans nos exemples, non seulement la proposition en *qui* occupe une position marquée

(9) *Eracle*, v. 2423 et s. : *Mais tel s'en rient en devant qui en deriere en vont gabant.*

(10) Mais pas exclusivement. Cf. *Renart R.*, v. 7779 et s. : *a tel ai porté grant honor / qui puis m'a fait grant desonor*, où l'on attendrait, « logiquement », *teus cui j'ai porté grant honor, puis m'a fait [...]*. — Gautier d'Arras, « moraliste français », recourt souvent à des aphorismes familiers, ainsi formulés, dans ses discours éthiques.

Une construction semblable n'est certainement pas courante avec le pronom démonstratif ; je ne sais même si on la rencontre. Le démonstratif demande aussi près de lui que possible sa relative : cf., par exemple, *Renart M.*, br. Ia, v. 2027 et s. : *Cil qui laron a pendre areste Toz jors het mes lui et son estre.*

(11) P. Imbs, *Les propositions temporelles en ancien français*, Paris, 1956, p. 82.

en fin de phrase, mais, en outre, elle exprime le fait informativement ou affectivement le plus important, en somme le véritable prédicat phrastique. Il s'est opéré un échange prédicatif : le fait connu, ou thématiquement posé, est exprimé dans la principale, et le prédicat (qui compte) dans la subordonnée en *qui*, laquelle n'est donc une subordonnée relative que pour la forme. A l'œuvre ici, deux facteurs : l'un de position, l'autre étant le transfert ou chiasme prédicatif ; ce qui, logiquement, devrait figurer dans la subordonnée va dans la principale et ce qui aurait dû être exprimé dans la principale, en fin de phrase, va dans la subordonnée déplacée. Syntaxe expressive subtile qu'éclaire la comparaison de deux leçons du même passage de *Renart* :

Qu'il avient bien sovent a cort	que mainte foiz avient a cort
Que tex ne peche qui encort.	que qui ne peiche, si encort.
(<i>Renart M.</i> , br. VII, v. 103-104)	(<i>Renart R.</i> , v. 5778-9)

Il y aurait donc, dans le domaine de l'expression subjective, un mécanisme à portée générale, que j'appellerais *interversion prédicative expressive*, susceptible, peut-être, ce serait à voir, de se réaliser selon des modules syntactiques variés.

On peut vérifier le bien-fondé de cette analyse dans les quelques exemples suivants, exemples qui pourraient être facilement multipliés :

[Boort apprend qu'il va y avoir un tournoi], *Quant Boort ot cest novele, si pense qu'il demorra : car il ne sera mie qu'il n'i voie aucun des compaignons de la Queste, car tiex i porroit venir qui li diroit nouvelles de son frere.* (*Graal*, 188, 12)

Et Galaad dist qu'il a tres bien fet « Car tiex porra or le cors trover, fet il, qui greignor honor li portera que devant, puisque len savra la verité de son estre et de sa vie. (*Graal*, 242, 27)

[...] *car teiz vent poivre et coumin, qui n'a pas autant de sachez com il ont.* (*Rutebeuf*, in *Henry Chrest.*, p. 278)

[...] *car teiz a un denier en sa borce, qui n'i a pas cinc sols.* (*Rutebeuf*, in *Henry Chrest.*, p. 279)

[...] *et tex puet estre moult preus de cors qui n'a mie toutes les bontés en son cuer.* (*Lancelot8*), L 6)

Tel cuide sa honte vengier	tez cuide sa honte vengier
Qui pourchace son encombrier.	qui porchace son encombrier.
(<i>Renart M.</i> , br. II, v. 1103-4)	(<i>Renart R.</i> , v. 5778 et s.)

Car tex porra le mal conter	gar tel puet le mal enhorter
Et bien esandre et essaucier	et esandre et bien semer,
Qui nel porra pas abessier.	qu'il nou porroit pas amander.
(<i>Renart M.</i> , br. I, v. 106 et ss.)	(<i>Renart R.</i> , v. 106 et ss.)

Teus tient les dés qui giete pis! (*SNic.*, v. 879)

Encore au XV^e siècle (avec un *que* = *qui*) : *maiz souvent advient que tel ne se scet garder du venin que par son advis en garde ung autre.* (*Troïlus et Cressida*, in Rickard *Chrest.*, 12, 45)

Teus, *tel* pronominal équivaut naturellement à *tel* + substantif générique ; on trouve d'ailleurs, *car teus hom puet sor aige bien / qu'encontre fu ne porroit rien.* (*Eracle*, v. 1057 et s.)

Au lieu d'une proposition explicite en *qui*, on peut lire une construction en brachylogie paratactique (favorisée, dans l'exemple qui suit, par un changement de cas) : *De curt a rei est ensement : Tels i entre legierement, mielez li vendreit en sus ester Pur les nuveles esculter.* (Marie de France, *Fables*, XXXVI, cit. Jäger). La construction « normale », en ce cas, serait, avec variation casuelle, celle qu'on trouve, par exemple, dans l'*Eracle* (v. 3573-4) : *tel cose ne het on de rien / cui on ne velt gaires de bien* (12).

L'emploi de *tel* [...] *qui* en formule figée ou plus ou moins grammaticalisée, avec l'impersonnel *i avoir*, montre bien que la proposition en *qui* est la plus importante en apport d'information : *Tex i a qui li getent boe.* (*Renart M.*, br. II, v. 260)

[...] *si que de tels i ot qui ne guenchirent mie a la tor, ainz alerent as barges* [...] (Villehardouin, in Henry *Chrest.*, p. 297).

Et tex i a qui molt en poise.	et tieus i a qui mout en poise.
(<i>Renart M.</i> , br. X, v. 103)	(<i>Renart R.</i> , v. 17089)

Bien plus rare est la construction sans transfert prédicatif, la proposition en *qui* gardant cependant (surtout dans les œuvres en vers ?) la position en fin de phrase :

Tex en plorra qui or en rit.	tiex en plorra qui or en rit.
(<i>Renart M.</i> , br. Ib, v. 2868)	(<i>Renart R.</i> , v. 2926)

(12) Dans un texte du XV^e siècle, l'articulation se fait grâce à un *que* passe-partout et un pronom personnel (*luy*) qui se substituent analytiquement à *qui* : [...] *car tel cuide vengier sa honte ou son dommaige que mieulx luy venist soy retraire* (Louis de Gavres, environ 1456, in Rickard *Chrest.*, p. 160).

Bien sachez tuit, se Renart vit,	bien sachiez que, se Renart vit,
Tel le conperra qui nel vit.	tel le conperra q'ainz nel vit.
(<i>Renart M.</i> , br. Ia, v. 1705-6)	(<i>Renart R.</i> , v. 1769-70)

Avec le pronom démonstratif, en général, la relative en *qui* suit de près son antécédent : *Cil qui ment volentiers ne fait pas a croire* (Morawski, n° 399) ;

si elle vient en fin de phrase, elle exprime quand même, comme ci-dessus, le posé

Et si est il chose prouee	Et se il est chose prouee
Que cilz emporte la colee	que sil en porte sa colee
Qui s'entremet d'autre engignier.	qui s'entremet d'autre engingnier.
(<i>Renart M.</i> , br. XV, v. 45 et ss.)	(<i>Renart R.</i> , v. 4841 et ss.) (13)

En principe, *tel* pronominal ne peut être suivi d'une proposition « adverbiale » en *que* dite conséquentielle, laquelle ne s'articule pas directement à un nominal (14). Mais il peut fort bien, encore que les exemples ne soient pas nombreux, être suivi d'une proposition « nominale » en *com - que*, signe d'équation sémique :

Renart, dis le me tu pour voir ?	
— Il n'i a tel con del veoir,	Il n'i a tel con dou veoir
Fet il : se vous ne m'en creez,	
Alez la et si le veez.	
(<i>Renart M.</i> , br. XVI, v. 1177 et ss.)	(<i>Renart R.</i> , v. 16652) (15)

'rien de tel que d'y aller voir vous-même' — 'voir' est la chose la meilleure à faire'.

Itiel cum vus soffrez, sofferrai bonement. (*Horn*, v. 4302, apud *TL*)

Mes par itel herbergeroiz Que avuec moi vos coucheroiz. (*RCarr* 953, apud *TL*) — *par itel que* 'à la condition que' :

Ni anaphorique ni cataphorique ? —

La métasématisation (16) d'une proposition construite avec le verbe *estre* ou l'impersonnel *y avoir* a abouti à des cristallisations nominales

(13) Voir encore, par ex., les n°s 394-397 du recueil de Morawski.

(14) On peut se demander s'il n'y a pas faute de copie dans ce passage de *Renart R.*, v. 15739 et ss. : *car ne porroit [Renart] oster son cors / dou rasuel, s'il n'en iert mis fors / par tel qu'il seüst la maniere*. Il est vrai que les confusions *qui - qu'il* sont courantes, on a déjà eu l'occasion de le signaler.

(15) Sur cette construction avec *de*, voir Ad. Tobler, de *introduisant un sujet logique*, dans *Mélanges* . . . , pp. 6 et ss., notamment p. 18.

(16) Sur le phénomène de la métasématisation d'une proposition en ancien français, cf. Ad. Tobler, *VB* II, n° 1 (qui renvoie simplement à Godefroy) et

et à des cristallisations adverbiales (lieu ou temps), ceci valant pour *tel* pronominal et pour *tel* adjectival :

[...] *plus i avoit il fait d'armes et de proesche [...] que ceux trois chens chevaliers en i eut il ne fisent.* (Clari, p. 96)

nuef batalles, ou il n'eust .III.M. chevaliers, ou quatre, ou chinc en tele i avoit il. (Clari, p. 48)

[...] *et desos iaue en avoit, en teus lix i avoit, plus de .LX. et .X.* (Lancelot8, LIII 3).

Fréquent est le complément de temps avec *estre*, *tel(e) hore est*, *tel(e) fois est* (cf. TL X 161) :

[...] *et si quidoie, teile eure fu, qu'il amast moi.* (Lancelot8, LII 120)

[...] *bien le cuidierent tel fois fu / sa gent dou tout avoir perdu.* (Cleomadés, éd. A. Henry, v. 1113-4)

Si l'en prent il tel eure est soutes ('frayeur, panique') (Roman de la Rose, éd. Langlois, v. 3888)

Mais, avant qu'il en cueille gerbe, L'[= la semence] empire tel eure est et grieve Une male nue qui lieve. (Roman de la Rose, éd. Langlois, v. 3964 et ss.)

pour exprimer la durée : *Vois le soleil qui demourer / ne puet en un liu tel piece a, si naist et couce par decha / et puis revient a l'ajorner.* (Eracle, v. 5668 et ss.)

La métasématisation s'est exercée, au départ, sur une construction cataphorique normale : *Tex jors a awan esté que je vous em peusse aussi bien faire dangier com vous feriés a moi.* (Lancelot8, LII, 120) / *Dame, fait il, oil, teile eure que vous m'eustes moult grant mestier.* (Lancelot8, LII 106) — 'Madame, dit-il, oui [= cela est bien arrivé, cela s'est produit] à tel moment où vous m'avez rendu grand service'.

Le phénomène de métasématisation s'est exercé surtout sur la proposition en *i avoir* ⁽¹⁷⁾ avec *tel* pronominal, *de* accompagnant ou non l'expression :

A. Henry, *C'était il y a des lunes*, Paris, 1968, passim (voir l'index, p. 128), notamment p. 65.

(17) TL X 160 imprime comme rubrique introductive à ses exemples « *tel (i) a ohne Relativsatz* » ; mais comme exemple de *tel a*, je ne vois que « *Bien le conurent, tiex a, en la maison, Mitt. 60, 3*, exemple que je n'ai pu, malheureusement, vérifier, mais qui me paraît suspect. Je ne connais que *tel i a, tel a il, tel i a il*.

Li rois e tex i a s'acordent
 Au jugement et a l'esgart
 Qu'Ysengrins a fet sor Renart.

(*Renart M.*, br. X, v. 100 et ss.)

Li rois et tieus i a s'acordent
 au jugement et a l'esgart
 qu'Isengrin a fait sor Renart.

(*Renart R.*, v. 17086 et ss.)

la coordination montre bien, ici, que nous avons affaire à un (pro)nominal.

Au passer de la lice se tindrent une grant piece de tex i ot et moult souffrirent. (*Lancelot8*, LII 67)

[...] *nous rescousismes la proie par la proeche de tex i ot.* (*Lancelot8*, LXI 37)

[...] *se il seust autretant d'armes comme tex i avoit.* (*Lancelot8*, LII 27) — prélèvement flou sur un ensemble générique non exprimé préalablement, mais implicite et facilement devinable.

Je ne di pas que toutes soient / teles, mais sor ce gage acroient / un granment de teles y a. (*Cleomadés*, éd. A. Henry, v. 10505 et ss.)

[...] *et les halz homes fist escorchier toz vis tels i ot, et tels i ot les testes colper.* (*Villehardouin F.*, p. 401)

[...] *et passerent le lice autresi de teus i ot.* (*Lancelot8*, LII 66)

Sel vousist faire, par saint Gile!⁽¹⁸⁾ *Pour tel a il en ceste vile, Come reïne fust vestue.* (*Roman de la Rose*, éd. Langlois, v. 13729 et ss.)

La métasématisation totale est formellement sensible lorsque l'auxiliaire ne varie plus en tiroir, ce qui se produit dans des textes tardifs : *Elle li dist : « Il a tenu La cour tant comme il a voulu Et si longuement qu'ennuya, Ce say je bien, a tel y a.* (*Livre des Deduis*, éd. Blomqvist, v. 7685 et ss.)

Ce phénomène de métasématisation s'est naturellement accompli à partir de la construction « explicite » avec relative⁽¹⁹⁾ :

[...] *et ces dames demandent qui il est, si i a de teiles qui dient [...]* (*Lancelot8*, LXXI 4)

comparer, dans le même *Renart* :

Tex i a qui li getent boe (*Renart M.*, br. X, v. 1365) / *Li rois et tex i a s'acordent [...]* (*Renart M.*, br. X, v. 100)

(18) Si votre femme, que vous négligez, voulait le faire.

(19) Voir aussi G. Moignet, *Gramm.*, pp. 178-179.

Cil autre baron sont tuit qoi,	cil autre baron sont tuit coi
Qui vos oent, ne dient mot :	qui vos oient, ne dient mot :
Tels i a vos tienent por sot.	tel i a qui vos tient por sot.
(<i>Renart M.</i> , br. VI, v. 784 et s.)	(<i>Renart R.</i> , v. 8056 et ss.)

Cet emploi (avec relative et en métasématisation) subsiste en moyen français (cf. Rickard *Chrest.*, 9, 150 ; 25, 65 ; 6, 82).

Ici encore, la donnée linguistique peut être exploitée en vue d'effets stylistiques :

[Lancelot et Galahot se disent l'un à l'autre leur crainte d'être bientôt séparés] *Ensi parolent entr'aus .II. Et li roys les repret, si font assés grignor joie par samblant que li cuers ne lor aporte a tel y a.* (*Lancelot*8, LXXI 43) — *a tel y a*, c'est en réalité, à l'un ou l'autre, ou, à l'un et à l'autre, ainsi évoqués, comme plus haut, de manière floue, ou, plutôt, générique et anonyme.

*

Ainsi donc, *tel* pronominalisé supporte bien deux phores, l'une prédicative (par nature), l'autre pronominale (par pronominalisation).

La phore prédicative peut être anaphorique (et résomptive) ; elle est plus souvent cataphorique et est alors exprimée, en général, par une relative.

En tant que pronominal, *tel* est le plus souvent anaphorique. Substantival, il exprime un prélèvement flou et anonyme sur un ensemble générique posé (toujours multiple), concrètement exprimé par le substantif « antécédent ». Pronominal proprement dit, il exprime un prélèvement de même nature sur un ensemble posé implicitement grâce au co-texte (les hommes, les chevaliers, . . .) ou simplement supposé (êtres, choses, souvent êtres humains). La multioccurrence de *tel* est assez fréquente, surtout en construction impersonnelle.

Ce double mécanisme, de prélèvement générique et d'appel de spécification, apparaît de manière nette dans ces deux vers du *Roman de la Rose* (éd. Langlois, v. 1639-40) :

S'i ot boutons petis et clos,
Et teus qui sont un poi plus gros.

Et teus = *Et s'i en ot teus* : *teus* puise dans l'ensemble générique des boutons (cf. *en* ; phénomène de la pronominalisation) et il appelle le prédicat de circonstance exprimé par la relative (fonction fonde-

tale de *tel*). On pourrait dire *s'i ot boutons petis et gros et s'i en ot autres* (sans plus), mais non *[...] *et s'i en ot teus*.

Le même mécanisme, fondamental, sera souvent voilé avec *tel* pronom « pur », la phore prédicative pouvant être implicite. Ainsi, dans *l'Eracle* (v. 2383 et ss.) : *Eracles voit bien que le rose / n'est pas de tel palis enclose / qu'il se fust ja un mois tenus, / tes i peüst estre venus*, où le dernier vers vaut 'à supposer que tel ait pu s'y présenter' — *tes* = un d'entre les hommes (pronominalisation) ayant l'intention de séduire la rose (anaphore prédicative implicite).

En somme, ce *tel* en ancien français vaut 'aucun' ou 'auquant' ⁽²⁰⁾ d'entre eux, d'entre ces choses', avec appel de l'ensemble sémique et, éventuellement, d'un prédicat de circonstance ⁽²¹⁾.

(20) Cf., dans *TL I 665*, ce passage de *Job* : « *alcuns* » ne disons nos se de celui non cui nos ne volons u ne poons expresseir.

Quant au « prélèvement » dont il a été question, il apparaît de plus en plus flou au fur et à mesure que nous avançons dans l'énumération suivante : *Mais il lor est mal avenu, Li plusor ont lor sen perdu, Auquant i a qui sont moillié, Et tiex i a qui fut noié. (Castoiment d'un père à son fils, XVI 37, cit. Jäger, p. 42)* — le sg. *tiex* pouvant même évoquer plusieurs unités.

(21) Quelques statistiques sommaires (*tel*, *autel*, *autretel* n'étant pas distingués) :

Lancelot8 (490 pages) : environ 180 occurrences, dont 25 du pronominal (donc, environ 14 %) dont presque la moitié pour *autel* et *autretel*. Quant à l'adjectif : 1) l'anaphorique, 43 — 2) le cataphorique, 63 en *que*, 28 en *com*, 7 en *qui*, 4 avec proposition « modale » (en *par quoi*, *où*, *dont* = d'où) — 3) ni anaphorique ni cataphorique, y compris avec le numéral, 8 — 4) cas confus, 1.

Clari (109 pages) : 14 occurrences, dont 2 fois le pronominal (l'une d'elles comptant 3 *tel* en énumération). Adjectif : 1) l'anaph., 1 — 2) le cataph., 4 en *que*, 3 en *com*, 1 en *qui* — 3) ni anaph. ni cataph., 3.

Villehardouin F. (correspondant à environ 250 pages de *Clari*) : environ 71 occurrences, dont 5 du pronominal (surtout avec *i ot*). Adjectif : 1) l'anaph., 7 (dont 3 avec *autel* - *autretel*, l'un de ces derniers étant anaphorique avec cataphore en redondance) — 2) le cataph. : avec apposition, 2 ; 42 en *que* (la grande majorité avec un *que* d'équation), 14 en *com* (dont 1 avec *tel* « adverbial » : *lors furent li ostel departi a chascun endroit soi tel com il afferi*), 1 avec *qui*.

Cf., ci-dessus, note II, 1.

IV) AUTEL ET AUTRETEL

Dans sa remarquable thèse sur *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français* (Bruxelles, 1971), Pol Jonas a étudié, de manière on ne peut plus approfondie, entre autres choses, *tel* (dans le cadre des systèmes en question) et aussi, naturellement, *autel* et *autre-tel* (en même temps que *aussi*, *autressi* et *autant*, *autretant*) (1). Voici, en rapport avec nos menues recherches, et pour autant que je puisse résumer fidèlement, la part des conclusions de Pol Jonas qui nous intéresse ici :

en phrase affirmative, a) si un rapport d'identité est établi entre « deux substances différentes actualisées » (2), apparaît *au(tre)tel*, et « il n'y a entre les marques en *autre-* et celles en *au-* aucune différence en ce qui concerne les conditions d'emploi ; les marques en *autre-* apparaissent avant les marques en *au-* et sont, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, de moins en moins utilisées » — b) « si est exprimée la conformité à une circonstance [...] de la caractéristique concernant la substance unique figurant dans le premier terme », la marque est *(i)tel* — c) s'il y a « caractérisation de la substance unique contenue dans le premier terme : la marque utilisée est toujours *(i)tel* » ;

en phrase négative, ou hypothétique, ou interrogative, il y a alternance de *(au(tre)tel)* et de *tel*, suivant que la caractérisation en cause est actualisée ou non.

L'analyse fondamentale conduite par P. Jonas se lit aux pages 111-113 de son livre, où l'auteur distingue :

« Dans une première opération, l'esprit distingue dans chacune de ces deux substances une caractéristique ou un ensemble de caractéristiques ; ces caractéristiques, le système n'en précise pas la nature, il se bornera, après la confrontation des deux substances, à en indiquer l'existence, sans plus, par l'intermédiaire de la marque *autretel* ou *autel* ».

(1) Rappelons, avec G. Moignet, *Gramm.*, p. 48 : « *Altels, autels, altretels, autre-tels* ont un premier élément venant de ALIUS ou emprunté à *altre* (autre). »

(2) A la page 106 de son ouvrage, P. Jonas nous avertit que par « deux substances différentes » il faut aussi entendre les cas où une seule substance apparaît, mais « est évoquée dans le deuxième terme soit à un moment *autre*, soit dans des circonstances *autres* que celui ou celles du premier terme ». — J'ai pu, non sans profit, discuter avec P. Jonas les problèmes abordés dans le présent chapitre.

et, un peu plus loin,

« Dans une seconde opération, l'esprit confronte ces deux ensembles distincts de caractéristiques, ces deux « tel », et constate qu'ils sont identiques ; c'est cette identité que traduit *autretel* ou *autel*. »

Il n'est pas du tout dans nos intentions de contester ces résultats originaux. Mais peut-être est-il possible, à propos de ce facteur *au(tre)-tel* qui nous retient maintenant, d'introduire quelque précision supplémentaire dans l'analyse de la mécanique linguistique, en nous en tenant, d'ailleurs, au cas le plus net (« phrase affirmative, a »).

Qu'il s'agisse de *tel* ou de *au(tre)tel*, le facteur *tel* reste ce qu'il est fondamentalement, le signe algébrique d'un prédicat (en partie) commun, la marque d'une caractérisation deux fois évoquée. *Autre* ne porte, en aucune façon, sur *tel* : pas question, naturellement, d'un 'autrement tel', mais d'un 'tel dans d'autres conditions', 'tel d'autre part' (3) ; *autre* vise les deux facteurs formant couple et non leur prédicat commun. *Autre* a la même valeur que le préfixe *re-* en dérivation verbale ; il est assez significatif qu'on les trouve parfois en redondance dans une même proposition. Ainsi, dans le *Lancelot*, à côté d'un exemple « classique et orthodoxe », en stricte logique, si l'on peut dire (*Et comme Marganors le voit issi venir, si fait autretel, Lancelot*8, LXI 77), on a, par exemple, *Si laist corre a lui et il refait autretel* (LX 4) — [...] *.I. chevalier [...] et laist coure a monseignor Gauvain si tost com chevax puet aler. Et mesire Gauvain refait autretel : si s'entrefierent sor les escus [...]*. (LX 31)

La notion d'identité n'est qu'un effet de sens, une résultante de discours, fondée avant tout sur la nature des facteurs sémantiques rapprochés.

En anaphore ou en cataphore, *au(tre)-* souligne que, avec le recours préalable à *tel*, marque de caractérisation, est établie une relation de

(3) Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer au premier abord, *autel* / *autretel* peut être cataphorique (l'anaphore étant logiquement attendue et, dans les textes, plus fréquente) : par ex., dans *Lancelot*8, si l'on considère *autel* et *autretel*, adjectif et pronom, on relève 15 anaphores et 5 cataphores. Deux exemples de ce même *Lancelot* : *Or me faites autretel bonté comme vous voldriés que je vous feisse, se je l'avoie*. (LII, 95) — *Atant li vient Gifflés et li dist autretel comme li doi compaignon avoient fait*. (LV, 11) ; à propos de ce dernier exemple, voir la note III, 2.

nature (qui peut apparaître comme identité partielle ou totale) entre les prédicats respectifs de deux actants ⁽⁴⁾ (ou groupes d'actants) différents :

Atant li vient Gifflés et li dist autretel comme li doi compaignon avoient fait. (Lancelot8, LV 11)

Et font les mauvais autel samblant et autel corage comme font les serpens. (Livre du Tresor, in Henry Chrest., p. 331)

Se dist on : « Et ne resamble
Cis enfes moult celui de la ?
Esgardés quels caviax cix a,
Se cix nes a tos autretés,
Et autex iex et autel nes,
Autel bouce et autel menton ?
Il sont tot doi d'une façon,
[...] (Guill. d'Angl., éd. Wilmotte, v. 1400 et ss.)

où le dernier vers, avec son *doi* et son *une*, illustre bien l'analyse.

Atant s'en va en sa gaïole et la dame li fait appareillier cheleement escu tout noir et cheval autretel et cote armoire et couvertures autreteles. (Lancelot8, LII 11) ⁽⁵⁾.

(4) J'élargis un peu, dans ce qui suit, la notion d'actant ; cf., par ex., *d'autel drap* dans l'exemple du *Perceval* de Gerbert de Montreuil cité par P. Jonas (*op. cit.*, p. 112) : *Puis lor aportent deus mantiaus, Forrez d'ermine, bons et biaux, D'autel drap con li bliaut furent.*

D'autre part, les vers suivants d'*Ille et Galeron*, éd. Cowper, SATF, v. 363 et ss., *Il voient que li fix lor frere Porte les armes a son pere, Tolt altreteles conissances* sont intéressants : ils montrent bien que *altretel* exprime l'idée d'une identité relative, d'une « réplique » ; Gautier d'Arras a éprouvé le besoin de formuler le v. 365, car le v. 364 aurait pu exprimer que le héros en question portait vraiment les armes, réellement, matériellement les mêmes, que son père avait portées.

Tel ne signifie pas, comme l'imprime le *FEW* (s.v. *t a l i s*), 'pareil, de la même qualité, semblable'. Même sans tenir compte de tout ce qui a été exposé jusqu'ici, il suffit de réfléchir quelque peu sur cette phrase du *Livre du tresor* (in Henry Chrest., p. 131) : *Quelle difference a il entre roi et tirant ? Il sont pareil de fortune et de pooir.* — *Tel* vise la caractérisation de la nature d'une entité ; *pareil* dit la similitude ou l'identité de nature. Cf. *ils sont tels qu'ils sont* — **ils sont pareils qu'ils sont.*

Pour *tel* 'même', en moyen français, voir, ci-dessus, note II, 25.

(5) *Or resgarde se tu porroies estre autiex et plus nuz et plus despoilliez que il ne fu. (Graal, 70, 16)* — où l'énumération n'a retenu que la dernière construction comparative : en réalité, *estre autiex com il fu et plus [...]*

il vi devant lui quatre houmes armés comme larons [...] et en vit autres quatre en autel maniere atornés. (Fille du comte de Pontieu, in Henry Chrest., p. 158 — noter autres [quatre]).

Les deux actants peuvent être de même nature (significatum identique ; designata différents)

Nus hom qui le boce veïst
 Ne cuidast que tels boce fust.
 Une autre tele et d'itel fust
 Rot asisse encontre le cuer,
 [...] (*La Vengeance Raguidel*, éd. Friedwagner, v. 4222 et ss.)⁽⁶⁾

[...] *se il descent de son cheval, il crient que il ne l'ait jamais autel. (Lancelot8, LXVII 5)*

Il peut s'agir, comme l'a vu P. Jonas, d'un seul et même actant présenté dans deux situations différentes :

Et il [Perceval] resgarde vers la rive et voit la nef autretele come il l'avoit ore veue. (Gaal, 110, 17 — il s'agit de la nef du diable qui avait amené une damoisele chargée de tenter Perceval ; la scène de la tentation vient d'être décrite).

[...] *car il [les adversaires de Galaad, au combat] voient que il nel pueent remuer de place, ainz le troevent toz jorz d'autel force come au commencement du combat. (Gaal, 48, 18)*

[Pierre de Douai reproche à l'empereur de s'être aventuré au combat sans protection] [...] *se vous une autre fois vous embatés en autel peril, dont Dieus vous gart, nous vous rendons chi orendroit tout chou que nos tenons de vous. (Hist. de l'empereur Henri de Constantinople, in Henry Chrest., p. 300) — péril de même nature en deux occasions différentes, et l'on notera le autre fois tout à fait explicite... et redondant.*

Dans l'usage de ce morphème *au(tre)tel*, particulièrement fréquent est le pronom neutre *autel - autretel*, commode pour rappeler tout un

(6) L'éditeur imprime bien *autre tele*, ce qui peut se justifier, au moins « prospectivement », et si l'on considère que *autre* est pronom ; or, ici, il faut interpréter *une autretele (boce)*. Et puis, on ne pourrait écrire *une au tele*, et il est impossible de séparer *autretel* de *autel. - itel fust*, et non *au(tre)tel fust*, parce que, s'il a déjà été question d'une première bosse, il n'a pas été question de *fust* (gloss. : 'Stamm, Art, Gattung') de cette première.

développement propositionnel ; d'où la fréquence de *dire*, et surtout, *faire autel / autretel* :

De mun aveir vos voeill dunner grant masse, / .X. muls chargez del plus fin or d'Arabe : / ja mais n'iert an altretel ne vos face. (Roland, v. 651 et ss. ; cf. la traduction de J. Bédier : « il ne passera pas d'année que je ne vous en face autant ».) (7)

Quant Galaad voit ceste chose, si dist : « Par foi, je voloie trere ceste espee ; mes puis que li deffens i est si grans, je n'i metrai ja la main. Autretel dist Perceval et Boorz. (Graal, 204, 1)

« Sire, dormez vous ? — Sire, fet il [Hestor], nanil ; ainz m'a orendroit esveillie une avision merveilleuse que j'ai veue en mon dormant. — Par foi, fet mesires Gauvain, autel vos di. Je ai veue une trop merveilleuse avision [. . .] (Graal, 150, 26) — exemple remarquable, puisque le (au)tel anaphorique est redéplié ensuite.

Li uns des larons [. . .] dist : « Segneur, j'ai men frere perdu [. . .]. Li autres dist : « Ausi ai jo men cousin germain [. . .]. Et autel dist li tiers et li quars. (Fille du comte de Pontieu, in Henry Chrest., p. 158) (8).

(7) [Une femme, dit Renart, à peine son mari mort, lui cherche un successeur] *Tot autretel fera la moie, Jusqu'au tiers jor raura sa joie. (Renart M., br. Ia, v. 2005-2006).*

Qar tuit ceste custume tenent : Qui bon i vont, mal en revenent. Tot autretel refera il S'il escape de cest peril. (Renart M., br. I, v. 1407 et ss.)

[. . .] li abes [. . .] vint a lui [Boort] et li dist que bon jor li donast Diex. Et Boort li redist autel. (Graal, 183, 27)

Leur verges portent a l'autel Trestout, mais ne fait pas autel Joseph. (Nat N D 612, apud TL).

Exceptionnellement, le premier terme de la confrontation, ou, plus exactement, ici, la première mention de la substance vue dans deux circonstances différentes, n'est pas exprimée, mais suffisamment présente implicitement ; cf. *Ille et Galeron*, éd. Cowper, SATF, v. 808 et ss. : [aujourd'hui, les amoureux ne se soucient guère de servir longtemps la dame avant de se déclarer] *Nus nen violt mais lonc plait tenir, Nus hom n'est mais coars del dire ; Car se cho vient a l'escondire, Alors en vait querre altretel. S'il a son bon, il ne quiert el.*

(8) Cet exemple montre bien qu'il ne s'agit pas de 'le même, la même chose'. Le *tiers* et le *quart* ont-ils parlé de leur frère ou de leur cousin . . . ou d'un autre parent ? En réalité, le troisième et le quatrième dirent quelque chose dans le même genre, de même nature (certaines spécifications pouvant varier).

Et voici deux paires d'actants, opposées comme telles grâce à *autresi*, les composantes respectives de chacune de ces paires étant confrontées, grâce à *autretel* :

Et Hestors saut en piés, si met main a l'espee ; et li rois fait autretel, si se fierent grans cols [...]

Autresi se sont relevé entre mon seignor Gauvain et Lancelot, si s'entredonent moult grans cols [...] (*Lancelot*8, LXX 9)
autretel d'un côté — *autretel* implicite, de l'autre, en tant qu'impliqué dans *autresi*, mais exclu ici de l'expression par suite de l'interposition du pluriactancier *entre mon s. G. et L.*, avec un verbe réfléchi (comp. *Autresi font mon seignor Gauvain et Lancelot : si met Gauvains main a l'espee, et Lancelot fait autretel, si s'entred. m. gr. c.*)

P. Jonas (*loc. cit.*, p. 113) conclut son analyse de *au(tre)tel* en phrase affirmative comme suit : « *Autretel, autel* sont donc deux marques utilisées pour signifier que deux substances différentes que l'on a confrontées présentent des caractéristiques identiques ».

Au lieu de « identiques », il serait peut-être préférable de dire « du même genre », ou, plutôt, « de même nature ». Quant aux marques, on pourrait voir en *au(tre)tel* une marque « composée » : si l'on veut continuer à parler d'identité, cette notion est exprimée grâce à l'opération phorique dans le chef de *tel* (*tel* = rappel de la caractérisation exprimée ailleurs) — tandis que *au(tre)* est la marque formelle de la confrontation. Ce facteur *au(tre)* interdit d'ailleurs, mises à part les expressions paratactiques, que *au(tre)tel*, lorsqu'il est cataphorique, fonctionne en dehors du système syntactique en *com(e)* — alors que *tel*, on l'a vu, peut intervenir dans diverses combinaisons phrastiques.

*

C'est le moment de rappeler qu'il existe en ancien français d'autres dérivés en *altre?* (9). En ce qui concerne cet élément *au- / autre-*, *autel* et *autretel* ne peuvent donc être étudiés isolément. Voici les « morphèmes » qui relèvent du même type de formation :

<i>si</i>	<i>is(s)i</i>	<i>ausi</i>	<i>autresi</i>
<i>tant</i>	<i>itant</i>	<i>autant</i>	<i>autretant</i>

(9) P. Jonas, dans son étude sur les comparatives, n'a pas plus perdu de vue *aussi/autresi, autant/autretant* que *autel/autretel*.

<i>tel</i>	<i>itel</i>	<i>autel</i>	<i>autretel</i>
(<i>un</i>		<i>aucun</i>)	
(<i>quant</i>		<i>auquant</i>)	

C'est là tout un petit système de l'altérité, qui devrait être étudié comme tel dans les grammaires de l'ancien français. Or, du point de vue onomasiologique, *si*, c'est la manière ou l'intensité ; *tant*, c'est la quantité ou l'intensité ; *tel*, c'est la nature ou la conformité : il faut aller vers une explication plus générale. Le système exprime que la prédicativité, quelle qu'elle soit en particulier (par *tel*, ou par *si*, ou par *tant*), se réalise, entre autres, dans un cas bien précis marqué par *au-* / *autre-*, où elle est, en même temps réitérée, quant à elle, et distinguée, quant à ses régissants. L'analyse qui vient d'être menée sur *au(tre)tel* peut être transférée aux autres composants du système d'altérité, et l'on en tirerait les mêmes constatations et les mêmes conclusions :

et s'esloigne en mi le camp et autresi fait Hestors. (Lancelot8, LXI 11)

Aprés apele les .II. rois [. . .] si lor baille sen compaignon et lor prie qu'il en facent autretant com il feroient de lui. (Lancelot8, LII 72)

[. . .] chil l'oï venir, si tert ses iex, car il plouroit autresi durement com il avoit miex ploré la nuit. (Lancelot8, LII 79)

si me dites se vous quidiés jamais autretant faire d'armes com vous feistes l'autre jor. (Lancelot8, LII 9)

Et tout ensi com il fuit conceus un jor de venredi [. . .] altreci resut il mort a jor del venredi. (Graal, 217, 24).

L'ancien français avait à sa disposition un instrument subtil — peut-être trop subtil, ou superfétatoire ? — pour exprimer explicitement « unité » (de nature, de manière, de quantité, d'intensité : c'est tout un système) et bipolarité (deux ou plusieurs) quant au thème. Mais une analyse transphrastique est nécessaire si l'on veut se rendre compte de son existence.

Ce système des morphèmes d'altérité s'est délité au cours du XIV^e siècle et a prolongé son agonie au XV^e (10). Les formes doubles *au-* /

(10) Chr. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 153 : « *Autel* et *autretel* n'apparaissent que de loin en loin : *autel* ne se rencontre plus au-delà de la première moitié du XV^e siècle, et *autretel* se graphie *autre tel* [. . .] » — encore faudrait-il voir de quel *autre tel* il s'agira (cf. la suite de cette présente note et note IV, 15).

autre- n'avaient déjà plus de raison de subsister en ancien français, puisque la double altérité du latin n'avait plus, en ancien français même, de représentation sémiologique vivante. Le mécanisme propre à l'ancien français était-il encore trop délicat ?

Quant à *tel*, du fait qu'il était, en quelque sorte, un incluant par rapport à *au(tre)-tel* ⁽¹¹⁾, et du fait aussi de l'alternance *tel / au(tre)tel* en phrase non-affirmative, il pouvait gagner facilement du terrain.

R. Martin et M. Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, 1980, §§ 227 et 396), qui traduisent *autel* par 'comparable', ne s'engagent guère en ce qui concerne l'existence de *autel* en moyen français, *autretel* étant autant dire ignoré.

Le glossaire de la *Chrestomathie* de P. Rickard n'a pas enregistré *autre-tel* et signale trois exemples de *autel*, l'un qui confronte deux entités différentes, l'autre deux états d'une même entité et le troisième deux circonstances, dont l'une implicite ; ce dernier exemple est de Molinet : *Besongniés d'autant et d'autel Que si j'y estoie en personne*. Encore faut-il dire que les trois auteurs en question sont plus ou moins « périphériques » : respectivement, poitevin (?), normand, hennuyer ; mais les textes en question sont respectivement des environs de 1405, 1466, 1482. — Deux ex. de l'expression *d'autant et d'autel* dans les *Cent nouvelles nouvelles*, cit. Jäger, p. 54.

Le *Glossaire des glossaires du moyen français, Index lemmatisé des vocables contenus dans des glossaires d'éditions critiques*, Nancy (C.N.R.S. - Inal), 1985, enregistre 4 occurrences de *autretel*, dont une du XV^e siècle (Molinet) et 20 occurrences de *autel*, dont 7 au moins sont du XV^e siècle (auteurs divers, parisiens et « bourguignons-Pays-Bas ») parmi lesquelles trois autour de 1450 et trois d'après 1460. Peut-être ne peut-on donc pas dire que *autel* « ne se rencontre plus au-delà de la première moitié du XV^e siècle ». A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, trad. M. Obert, Paris, 1898, nous propose (§ 54 B) : « *Autre*, pronom adjectif, étroitement lié à *tel*, s'emploie encore chez les auteurs de la première moitié du XVII^e siècle, comme dans l'ancien français ». Mais on aurait tort de prendre cette déclaration au pied de la lettre. Si l'on analyse de près les trois exemples produits, on voit qu'il ne s'agit pas du tout de l'*au(tre)tel* qui vient d'être étudié, mais d'un *autre*, qui, dans une énumération, distingue un dernier élément considéré comme de même nature (*tel*) que les précédents (facteur de clarté, *autre* pouvait ne pas apparaître dans de tels cas). Cet emploi est à rapprocher de celui qui va être examiné ci-dessous (ex. de Rutebeuf et de Gautier d'Arras) : cf. ci-dessous, note IV, 15.

- (11) Très significatif est ce passage du *Graal* (16, 27), où l'on voit d'abord parler Gauvain : *Por coi je endroit moi faz orendroit un veu que [... 6 lignes]. Quant cil de la Table Reonde oirent ceste parole, si se leverent tuit de lor sieges et firent tout autretel veu com messires Gauvains avoit fet [...]. Et quant le roi vit qu'il avoient fet tel veu [...]. Autretel (veu) — ou, plutôt, la partie *-tel* de *autretel* — est anaphorique de *ceste (parole)* et, au delà,*

Des deux formes *au / autre-*, c'est la plus abstraite, celle en *au-*, qui, quand elle a elle-même survécu, est restée en français moderne, illustration, parmi d'autres, d'une tendance bien connue. *Tel*, quant à lui, a même absorbé *autel* ; *aussi* et *autant* ont bien résisté⁽¹²⁾ et ont gardé l'essentiel de leur fonction d'autrefois ; *auquant* a disparu ; *aucun*, pour les raisons que l'on sait, a perdu tout contact avec ses congénères d'autrefois.

Cependant, l'opposition *tel* <-> *autel/autre-tel*, outre la clarté qu'elle assurait à l'expression, permettait aussi d'actualiser une dialectique expressive unique. Ainsi, lorsque le bonimenteur du *Dit de l'herberie* demande, en échange de ses herbes, *un esterlin, por dou pain, por dou vin a moi, por dou fain, por de l'avainne a mon roncin*, il peut ajouter, en une concision argumentative remarquable par son tranchant et ses effets, *car teil qui auteil sert, d'auteil doit vivre*. Il est vrai que c'est signé Rutebeuf. *Tel* seul est ici impossible, de confusion. Si nous voulons tenter de traduire exactement et nettement en français moderne, il nous faut réinsérer *autre*, qui s'impose ironiquement : 'car un tel qui tel autre sert, de cet autre doit vivre'.

Il est vrai aussi que nous voilà sortis d'un système comparatif à deux termes et... que nous voici en présence d'un *autel* pronominal différent de celui qui a été traité jusqu'ici et dont, sauf erreur, aucune grammaire ni aucun dictionnaire ne soufflent mot. Le *auteil* de Rutebeuf signifie 'tel autre' : le *au-* n'y a pas en tout la même valeur que le *au(tre)-* dont nous avons essayé de préciser, en système comparatif, le rôle. Ici, il sert à distinguer et à opposer un second 'tel' à un premier, ces deux *tel* étant pourvus d'un même mécanisme sémantique : évocation d'un spécimen anonyme pris à un même ensemble générique (avec des effets stylistiques supplémentaires, du fait de la nomination voilée).

de toute la partie du discours de Gauvain consacrée à son propre vœu ; ici, (*autre*)*tel* est, en même temps, cataphorique de *com messires Gauvains avoit fet*, mais cataphorique en redondance : on aurait pu avoir, en effet, *firent tout autre-tel veu*, sans plus. La hiérarchie s'établit : vœu de Gauvain « tel » / autre-tel veu de cil de la Table Reonde < *tel* vœu de tous.

Dans l'exemple suivant, déjà cité, [...] *car j'en sui si amendés que je vail orendroit tex .II. com jou estoie quant je ving chaiens*. (*Lancelot*8, LXV 13), on attendrait, en système strict, *autre-tex*. Mais *autre-tel* se trouve-t-il devant numéral ?

(12) Dans certains français régionaux, *autant* bouscule même, dans certains cas, *tant* : cf. *j'ai payé autant / cela coûte autant*, sans idée de confrontation.

Exploitation des ressources de l'altérité pour exprimer une distinction oppositive, mais sans comparaison de caractéristiques de nature.

Une interprétation similaire doit, si je ne me trompe, s'appliquer au vers 4037 d'*Eracle* :

Par juner et par travillier
 et par sifaitement villier
 et par plourer de tel dolour (13)
 mue on souventes fois coulour,
 tel come cil et autretel.

On songerait d'abord à faire de *tel* un masculin [tel mue coulour come cil (= Paridés tourmenté par sa passion pour l'impératrice)], mais alors, on attendrait *teus*... et l'on ne saurait que faire de *autretel*. Pour moi, *tel* et *autretel* sont l'un et l'autre une forme pronominale neutre, avec valeur adverbiale (14), circonstant régi par *mue coulour*, mais quelque peu ambigu : '... on change souvent de couleur, de telle façon, comme il est arrivé à celui-là [Paridés] ou de telle autre façon' (15).

Lorsque *autre* est caractérisant par rapport à *tel* pronominal, je le lis aussi après ce *tel* chez Robert de Clari : *Quant la parole fu oïe, si en furent tout li Franchois molt liés, et teus autres i eut qui en furent molt dolent, si comme chil qui devers le marchis se tenoient.* (Clari, p. 93). Nous avons affaire à l'expression *teus i eut*, ce qui nous éclaire sur la

(13) Douleur d'amour qui a été évoquée dans les vers qui précèdent.

(14) Voir, ci-dessus, p. 00. — Les copistes des mss AT (cf. éd. Löseth, var. au v. 4058) ont été, semble-t-il, embarrassés et ont introduit la correction, peu opportune, *Tel com cil a ou autretel*.

(15) Dans les exemples cités par Haase, il y a une différence entre *tel* adnominal et *tel* pronominal : *Il me semble que par là j'ai trouvé [...] sur la terre de l'eau, de l'air, du feu, des minéraux et quelques autres telles choses qui sont les plus communes de toutes et les plus simples* (Descartes), où *quelques autres telles choses* = quelques autres choses telles que les premières // *On ne doutera plus qu'un tel ne puisse parler mal [...], et qu'un autre tel ne puisse être de son chef mauvais auteur* (Balzac), où *qu'un autre tel* = que tel autre, comme dirait le français contemporain. — En somme, dans le premier cas, c'est *tel* qui s'impose comme caractérisant, *autre* gardant sa valeur propre ; dans le second, c'est *autre*, *tel* étant là pronominal. En ancien français, le *autre* de *autretel* n'est pas caractérisant. Nous avons cité plus haut (note I, 13) un exemple du XV^e siècle (*ou aultres telles miserables personnes*) où *autre* a le même emploi que dans la phrase de Descartes et n'est plus le *autre* de *autretel*.

Chez Saint-Simon (*Mémoires*, Pléiade VII 429), on aura l'ordre *tel autre*, qu'on trouve encore aujourd'hui : [...] *qu'il voulust consentir à l'en faire dès lors dépositaire ou tel autre qu'il luy plairoit choisir.*

nature de *teus* ; Robert de Clari a dû introduire *autres*, puisqu'il s'agit des partisans de Boniface de Montferrat, qui ne sont pas *Franchois* ⁽¹⁶⁾.

Le français moderne ignore *tel* [...], *au(tre)tel* ; il use sans restriction de *(un)tel* [...], *tel autre*.

V) NATURE DE *TEL*

Sous quelle étiquette grammaticale faut-il ranger le *tel* de l'ancien français ? Cette question n'a rien de saugrénu : il suffit de consulter d'un peu près nos « manuels ».

Le *Tobler-Lommatzsch* ? En vedette, *tel* est « *adj.* » ; parmi les sous-rubriques intérieures à l'article, l'abréviation « *pron.* » n'apparaît pas ; mais on lit, en fin d'article, avec un seul exemple, « *tel adv. (?)* ». En vedette, *itel* est « *adj. pron. neutr.* » ; ici, nous trouvons ensuite trois rubriques intérieures : *adj.*, *pron.* et *neutr.* (1 seul exemple). En vedette, *autel* et *autretel* sont « *adj.* » ; les rubriques intérieures sont, pour *autel*, « *neutr. subst.* », mais pour *autretel* : « *adj.* », « *neutr. subst.* » et « *adv.* » — encore ne puis-je décider si *neutr. subst.* veut dire *Neutrum substantivisch* (cf. *Neutr.* sous *itel*) ou bien *neutral Substantivum*.

La *Grammaire* de G. Moignet ? Dans la première partie (*Morphologie*), *tel* est traité au chapitre des *pronominaux* ; il est vrai que dans les lignes d'introduction au sous-chapitre « Les indéfinis », il est question de « mots fonctionnant comme des pronoms, comme des adjectifs ou comme des articles ». Dans la seconde partie (*Syntaxe*), *tel* est traité successivement dans le chapitre « Les déterminants du substantif » (sous-chapitre « Le déterminant indéfini ou interrogatif ») — dans le chapitre « Les qualifiants du substantif » (cf., p. 125 : « *Tels* peut fonctionner comme adjectif. Il peut être épithète d'un substantif accompagné de l'article indéfini » [...] « Il peut aussi être attribut ») — et dans le chapitre « Le pronom » (cf., p. 178 : « Il peut fonctionner comme pronom » [...] « Il est souvent aussi pronom d'appel »). En somme, si l'on tente un bilan : *tel* « fonctionne » comme pronom, comme adjectif, comme article ; il peut « être » épithète, attribut, pronom d'appel.

(16) Jäger, p. 42, cite cet exemple du XIV^e siècle (en emploi que nous dirions substantival) : *En celle place me fist un regard fier et desdaigneux, en tel autre m'en fist ung doux.*

Décidément, les indéfinis . . .

Avant de parler de la nature grammaticale du mot *tel*, est-il possible de préciser d'abord la fonction ou les fonctions qu'il peut remplir ? Tout simplement, à quoi sert ce mot ?

Les analyses concrètes menées plus haut ont dégagé un trait qu'on peut considérer comme permanent (même s'il paraît masqué ou estompé dans certains cas de métasématisation). C'est un phorique. Mais lequel, exactement ?

Lors de l'établissement d'un texte des environs de 1300, il m'est arrivé plus d'une fois d'hésiter lors de la lecture et de la relecture de la source manuscrite (1). Fallait-il transcrire *cel* ou *tel* dans des passages comme, par exemple, celui-ci : *Ly vins qui est tres fort est mout chaut, tost monte a la teste, le sens tourble, le cors trop enchaffe ; cel vin apelle Ypocras vin vinous, por ce qu'il est hauz de vin ?* D'autant qu'on pouvait rapprocher de ce premier extrait respectivement les passages suivants où la lecture ne présentait aucune difficulté, puisque, soit la paléographie, soit la grammaire tranchaient irrécusablement :

Moien vin, qui n'est viel ne novel, est bon et atempré, por ce qu'il est alongiés des males conditions d'une part et d'autre. Tel vin est chaut et sec [..].

Et por ce, quant vins dous trait a roge color et cler [..]. Et si cum cest vin fait bien a ceus [..].

Le vin tres fort [..]. Mais az vielhars et a ceus qui aprochent a grant eage et a ceus qui sunt de froide complexion, tez vins est couvenables [..].

D'autre part, il n'est pas rare de s'arrêter avec quelque perplexité devant des leçons divergentes d'une même œuvre, par exemple :

Et li prestres li maveis cox	Et li prestres, li mavés cous,
Qui dex doint mal giste et pou pain	Diex li doint mal traire et pou pain
Entre lui et s'orde putein,	a lui et a s'orde putain
Qui hui m'a fet tele envaïe.	qui or me fist cele envaïe !
(Renart M., br. I, v. 904 ss.)	(Renart R., v. 922 et ss.)

L'une et l'autre version peuvent se justifier (2). *Cel*, déictique textuel : *cele envaïe*, c'est-à-dire l'assaut qui vient d'être raconté, celui qu'a

(1) Cette hésitation est même à l'origine de toutes les recherches menées en vue du présent travail.

(2) En revanche, dans le passage suivant de *Renart M.* (br. X, v. 423 et ss.), *Si vos di bien de verité Que nus n'a cele enfermeté Se il aproisme au sein-*

subi le chat Tibert ; il y a re-désignation — *tele*, lui, est anaphorique des sèmes caractérisants et surtout des sèmes périphériques afférents à la notion en question : *tele envaïe*, une *envaïe*, quelle qu'elle soit, de type particulièrement pénible, comme celle que vient de subir Tibert. *Tel* réfléchit un contenu sémique, auquel peut correspondre (syntactiquement ou discursivement) un mot prédicatif, ou un syntagme complexe, ou une proposition, ou un fragment de discours⁽³⁾ ; dans la classe de N 'envaïe' sont mis à part, sans que le nombre en soit fixé, des n 'envaïe' marqués par les caractéristiques en question. — Cf. aussi actuel vs virtuel.

Parfaitement exemplatif, le passage suivant de *Renart* :

[La femme de Liétart vient d'exposer au vilain ce qu'il devra dire à Renart pour se justifier, et elle ajoute]

Ite paroles, itex dit	et cez losenges, ele li dit,
Si vaudrunt bien un escondit.	vos vaudront .I. bon escondit.
Quant ces [tiex C] paroles li diroiz	Quant cez paroles li direz,
Ases plus bel l'escondiroiz.	assez plus bel l'escondirez.
(<i>Renart M.</i> , br. IX, v. 1201 ss.)	(<i>Renart R.</i> , v. 10379 et ss.)

Ite paroles : des paroles dont le contenu significatif correspondrait à celui qui vient d'être exposé — *ces paroles* : les paroles que je viens de dire et que je viens de caractériser et que je re-désigne.

Tel n'est pas substituable à un déictique de situation spatio-temporel⁽⁴⁾. Sans doute peut-on lire des exemples comme le suivant :

E dist [*Pinabel*] al rei : « Sire, vostre est li plaiz :
Car cumandez que tel noise n'i ait ! »

(*Roland*, v. 3841 et s.)

tuair, *jamais ait jor mal ne contraire*, il faut lire *tele* et non *cele*, car il n'y a là ni anaphore (il n'a pas été question d'une maladie) ni deixis ; cf. *Renart R.*, v. 17470 : *que nus n'a tele enfermeté*, avec un *tel* d'évocation générique indifférenciée (voir, ci-dessous, p. 00 et ss.) et cataphorique du prédicat de circonstance *que ja mes jor ait puis contrere*.

Sur la « deixis textuelle », voir J. Lyons, *Sémantique linguistique*, Paris, 1980, p. 289 (J.L. voudrait distinguer deixis textuelle et anaphore).

(3) Il est question ici de *tel* adjectif. Pour l'emploi pronominal, voir la suite de l'exposé. — Oserait-on dire dès maintenant que *tel* est un *sémophorique* et non un *morphophorique* ?

(4) G. Kleiber dirait : à un symbole indexical qui renvoie à un référent de la situation spatio-temporelle.

Rappelons que dans des exemples comme *Encor en quit je fere assez Ainz que cist mois soit trespasés* (*Renart M.*, br. Ia, v. 1702-03), nous avons affaire à un déictique temporel.

et Pinabel vise, certes, le bruit qui se manifeste sur place ; d'ailleurs, à propos de tels exemples, H. Jäger commentait : « *tel* als Ausdruck einer durch Geberde bezeichneten Eigenschaft » (5). Comme diraient certains linguistes, *tel* désigne-t-il ici par ostension un référent relevant de la situation spatio-temporelle ? Remarquons déjà que J. Bédier traduit, non pas 'faites cesser ce bruit', mais « commandez donc qu'on n'y face pas tant de bruit ! ». Comme dans, par exemple, *que si grant noise n'i ait*, *tel* est essentiellement adjectif caractérisant, et la proposition signifie 'qu'il n'y ait bruit tel que celui-ci' (cataphore tronquée). C'est le geste éventuel, la connivence et le substantif *noise* qui désignent.

Quelques vers du *Jeu de saint Nicolas* sont, à cet égard, éclairants. Apercevant le *preudome*, seul survivant des guerriers chrétiens, et prisonnier, le roi des païens dit :

Segneur, mout m'avés bien servi.
 Mais ainc mais tel vilain ne vi
 Comme je voi illeuc a destre !
 De cele cocue grimuche
 Et de che vilain a l'aumuche
 Me devisés que che puet estre.

tel n'est pas plus déictique « situationnel » que l'article *un*, ou, plus exactement, ici, l'article zéro ; c'est le *comme je voi illeuc a destre* qui oriente le lecteur ou l'auditeur vers un référent en voie de désignation, qui a place dans la situation d'énonciation (comp. *ainc mais cel vilain ne vi que . . .*). Tout différent est le rôle des désignateurs *chele* et *che* dans les trois vers qui suivent. (Comp. *ainc mais vilain ne vi . . .* et **Et de vilain a l'aumuche . . .*).

Il faut naturellement tenir compte de facteurs implicites éventuels et de faits stylistiques surajoutés. Dans le même *Jeu*, à la taverne, Cai-

(5) Voir d'autres exemples chez Jäger, *loc. cit.*, p. 4 ; notamment : *A Belissant trestouz li sans remue*. « *Lasse, dist elle, mar fui onques veüe, Quant por moi est tex bataille randue* A.A. 1521 (Sie sieht das Schlachtgetümmel vor ihren Augen). — *tex bataille* = une bataille comme (de la nature de) celle que je vois ; *cele bataille* = la bataille que je vois.

Encore au XV^e siècle (et aujourd'hui !), cf. *Voulons nous veoir quelz devises en ses chausses porte le petit Saintré ? Et n'a pas Dieu bon temps, dist elle, quant telz gens veullent devises porter et contrefaire l'amoureux ?* (Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*, éd. Misrahi-Knudson, 55, 7) — *telz gens* est une généralisation anaphorique de Saintré « tel », présent dans le discours et dans la réalité d'énonciation ; *tel* renvoie à Saintré du co-texte ; en réalité : *telz gens* [comme est Saintré],

gnet, le garçon d'auberge, passe sa mauvaise humeur, plus ou moins feinte, sur les voleurs en train de jouer et il conclut son intervention par — mi-ouvertement, mi-en aparté — *Dehés ait atrais de tel gent!* Aucun doute quant à l'objet visé (comp., ci-dessus, les vers cités du *Roland*) : les joueurs là présents ; mais dira-t-on, pour la cause, que *tel* est un déictique « extra-linguistique » ? En réalité, 'd'une *gent* telle que vous, ou telle que ces individus', *gent* étant un générique (6).

Les parentés commencent à s'affirmer lorsque le démonstratif est déictique textuel, surtout si le substantif en présence a un sens très général et que la charge prédicative qui lui est affectée est considérable. Au contraire, *tel* est d'autant moins substituable au démonstratif que la désignation est plus nette et le prédicat réduit :

Icist cleinz sera retenus	et cist clains sera retenuz
Que Ysengrins a ci mené.	qu'Isengrins a ci amené.
(<i>Renart M.</i> , br. Va, v. 788 et s.)	(<i>Renart R.</i> , v. 6600 et s.) (7)

En fonction d'attribut, *cel* et *tel* s'opposent l'un à l'autre : dans ce cas, en effet, le démonstratif renvoie purement et simplement à la notion sujet elle-même et n'est en aucune manière caractérisant, tandis que *tel* renvoie à un certain prédicat de ce sujet (c'est pourquoi n'intervient, en cette position, que le démonstratif pronominal) ; où l'on voit très bien que *tel* est vraiment le phorique d'une charge prédicative et non d'un « morpho-fragment » en tant que tel.

[...] *li cuers est el chiel par boine pensee. Mais la terre n'est mie tele, ainsi est fausse et enterremens a homme qui vit encontre raison.* (*Lancelot*8, XLIX 33)

(6) Les deux passages du *Jeu* sont cités d'après l'éd. A. Henry, v. 502 et ss. et v. 886.

(7) Comp. *Onc ne fu tex baraz trovez* (*Renart M.*, br. Ib, v. 2754) / *onques tiez bers ne fu trovez* (*Renart R.*, v. 2812) : il est question de la ruse que Renart vient de mettre en œuvre en se faisant jongleur, après son aventure chez le teinturier ; *cis* est pratiquement exclu, car alors l'assertion négative serait en contradiction avec la réalité qui vient d'être évoquée ; *tex* — on le voit particulièrement bien ici — rappelle et résume les caractères du *barat* : 'jamais une ruse de cette sorte ne fut imaginée (avant Renart)'.

Note tardive. — Il faudrait voir si les cas où *tel* et le démonstratif sont interchangeables ne sont pas ceux où le démonstratif serait un *cel* non marqué (sur la distinction entre *cist* « marqué » et *cil* « non marqué » proposée tout récemment par G. Kleiber, qui applique à l'ancien français certaines conceptions de G. J. Mc Cool et de M. Vuillaume, voir *RLiR*, ci-dessus, t. 51, 1987, pp. 5-33).

La parenté *cel/tel* s'affirme surtout dans le cas de l'anaphore, mais n'est pas incompatible en cataphore :

Eustaces s'en ala plaignant en teil maniere : « Mi douz [...] ». (Vie de saint Eustache, in Henry Chrest., p. 27)

[...] et disoit en ceste maniere : « O Seigneur Dieu Jhesucrist ! et ne avront jamais fin mes desfortunes ? » (Pierre de Provence et la bele Maguelonne, XV^e s., in Rickard Chrest., 14, 11).

En principe, aucune difficulté de substitution si la cataphore est exprimée par une relative en *qui* : celle-ci, en effet, s'articule normalement au syntagme (pro)nominal antécédent : *Bien porras, fet il, tel chant fere Qui te tornera a contraire (Renart M., br. XIV, 353-4) — cf. [...] cel chant [...].*

Les difficultés apparaissent avec la proposition en *que* conjonction : elle s'articule syntaxiquement à toute la proposition qui précède et sémiquement au caractérisant *tel*, celui-ci étant d'ailleurs souvent postposé au substantif et suivi directement par *que*. La substitution de *cel* à *tel* paraît exclue si le rapport logique résultatif de cause à effet est nettement établi : *Tel cop li donrai de ma pate Que je l'abatrai en la place*. Mais à côté de *Itel conseil te voil doner Que tu lesses Renart aler*, on pourrait fort bien dire *Icel conseil [...]*, où *que* vaut 'à savoir que' et où est donc établie une équation syntaxique et sémantique : la subordonnée, ici, répond au syntagme *icel conseil*. Il en va de même encore, et plus nettement puisque est exprimée une marque formelle, ici sémantiquement univoque, avec la proposition en *com(me)*.

Comme on l'a vu, le lien sémantique, sinon proprement syntaxique, de la subordonnée cataphorisée avec *tel* est plus net si ce dernier se présente en fonction d'attribut ou de complément attributif : *[...] la chose [...] et vos l'avrez tele que onques chevaliers ne pot achever (Graal, 47, 13)* ; dans une telle structure, le démonstratif ne pourrait intervenir, il lui faut un *que* pronominal (*et vos avrez cele aventure que onques ch. ne pot ach. ou et vos avrez cele que [...]*).

On pourrait faire des rapprochements de même ordre entre *cil* pronom et *tel* pronominal. Par exemple, dans *A droit a non Hersent la love, Car c'est cele qui toz mauz cove (Renart M., br. VII, v. 585 et s.)* *tel* n'est pas directement substituable à *cele*, vu le degré d'actualisation et de spécification de l'entité évoquée et vu la nature du rapport prédicatif (*cele qui* : identification ; cf. *ele est tel que* : caractérisation). Ailleurs, la substitution peut s'opérer (avec les modifications sémantiques

qui en découlent) : *Et cil si prent la meilleur voie Qui par autrui bien se chastoie* (*Renart M.*, br. XVI, v. 1311 et s.). Ailleurs encore, s'opposant de même : *Renart est cil qui toz mals seme / R. est tel qu'il toz m. s.* Cf. encore, avec un *que* d'équation sémantique : *Ce puet bien li vilein savoir Que je voudrai mon bof avoir* (*Renart M.*, br. IX, v. 109 et s.), où le rapprochement est exclu.

Dans *Renart M.* (br. XVI, v. 271 et ss.), toujours en emploi pronominal,

Que ne porroit [*Renart*] oster son cors
Du roisel, s'il n'en est mis fors
Par tel qui sceüst la maniere.

on peut fort bien imaginer une lecture *Par cel qui*, ce qui fait apparaître nettement la différence sémantique : 'par l'un ou l'autre parmi ceux qui, éventuellement, connaîtraient le truc' < > 'par celui, et peut-être le seul, qui connaîtrait le truc'.

En revanche, dans *Renart M.* (br. II, v. 1795-6), il est difficile de substituer *tel* à *cil*

Por le cri sont tuit estormi
Cil qui estoient endormi

le quantifiant *tuit* serait en contradiction avec *tel*. Ce qu'on pourrait imaginer, c'est *Por le cri sont tot estormi Tel qui estoient endormi*, où *tot*, régi par *estormi*, a valeur adverbiale et où *tel* évoque un prélèvement flou, le syntagme *tuit cil*, lui, se référant à l'ensemble des dormeurs. Il en est de même lorsque intervient l'expression négative pour signifier, en réalité, un ensemble déterminé : *N'i a celui qui ne l'egart* (*Renart M.*, br. VI, 60 ; cf. *Renart R.*, v. 7330).

Comme notre *tel* pronominal, le démonstratif peut être répété dans une série distributive⁽⁸⁾ : cf. *TL* II, 91, 15, *Cel done terre, cel chastel, cel citez* [...]. Dans le *Poème moral* (éd. Bayot, v. 273 et ss. ; variante *celui* à *telui*) : *Li gentis Moysés soloit, la nuit, toz sols Porteir l'aiwe as hermites qu'il savoit besinos, Telui a quatre liwes, telui trois, telui dous*⁽⁹⁾. C'est que, lorsque *cil* exprime un prélèvement non autrement

(8) Ce *tel* « distributif » paraît beaucoup moins usité en ancien français qu'en français moderne.

(9) Le ms *F* porte *celui*. L'éditeur enregistre simplement *telui* « datif sing. », sous *teil*, au glossaire.

Il me paraît cependant que *telui* pourrait bien être une forme propre au N.-E. de la Galloromania, forme d'ailleurs rarement attestée : Jäger, p. 2,

spécifié sur un ensemble générique, il est très proche de ce pronominal *tel* qui, lui, par nature, exprime un prélèvement anonyme dans cet ensemble générique ; comme différence ne subsiste plus qu'un reste de puissance déictique pour *cil*, d'un potentiel de désignation ⁽¹⁰⁾.

Tel semble être, sur le plan de la caractérisation, le correspondant du démonstratif sur le plan de la désignation. Il ne désigne ni ne dénombre ⁽¹¹⁾.

Tout ce qui vient d'être dit sur la parenté fonctionnelle entre *cel* et *tel* ne doit pas faire oublier des différences qui restent fondamentales, notamment quant à la nature de *tel* et à la charge caractérisante qui en fait un mot autonome ⁽¹²⁾. Quant au mécanisme de relais qui leur est commun, il intervient encore en dehors d'eux.

dit « ich habe sie nur zweimal belegt gefunden », à savoir, dans le *Poème moral* et dans le glossaire de Gachet ; pour *TL*, les œuvres témoins sont le *Poème moral* et *Baudouin de Sebourg* (3 fois). Si l'on se souvient que le *Glossaire* de Gachet porte sur les « Chroniques rimées de Godefroid de Bouillon, du Chevalier au cygne et de Gilles de Chin », on constate que toutes ces œuvres citées ont vu le jour, à des époques diverses, dans le domaine wallon ou dans celui du rouchi.

Cf. encore *Ille et Galeron*, éd. Cowper, SATF, v. 4606 et s. : *Nueves capes a cascuns d'eus Et bons cevals, teus un, teus deus*.

(10) Cf. *Cel* = 'irgendein solcher' in negativen Satz, dans Tobler *VB3*, 137.

En français moderne, le démonstratif, selon Fr. Corblin, re-désigne et re-classifie un nom ; quant à l'anaphore (et l'on peut dire, de manière plus générale, la phore), la formule du même auteur, « saturer une forme à l'aide d'un contexte », s'applique aussi à *tel* de l'ancien français, d'autant qu'il s'agit d'un contenu plus ou moins informalisé. De Fr. Corblin, voir sa thèse (Paris VII, 1985) sur *Anaphore et interprétation des segments nominaux (Analyses linguistiques des reprises définies démonstratives et pronominales)*.

(11) Comme, par exemple, *certain(s)* et *aucun(s)*, *tel* ne peut être assimilé aux nombres et nombrants.

(12) Il y aurait lieu de faire un dépouillement très large des textes. Par ex., *tel* et *cel* ont le même comportement syntaxique dans *Conseil prist li marchis a ses homes. Si i ot de cels qui li otroierent qu'il i alast et de cels qui li loerent qu'il n'i alast mie* (Villehardouin F., § 298 ; au lieu du premier *cels*, il y a *tex* dans quatre mss) / *et ces dames demandent qui il est, si i a de teiles qui disent* [...] (*Lancelot8*, LXX I4). — Mais pourrait-on, en face de [...] *et tex i ot qui s'entratent* (*Lancelot8*, XLIX 6) / [...] *et de tels i ot qui alerent a l'empereor Alexi* (Villehardouin F., § 271) / *Tels i ot qui se traistrent ariere de l'assaut* (*ibid.*, § 238), aligner des exemples similaires avec *cil* ?

Tel est essentiellement phorique : opérateur en discours, signe intradiscursif, transpropositionnel ou transphrastique, il ne peut « référer » un élément de la situation spatio-temporelle, laquelle est peuplée uniquement d'entités (même si elles sont déjà caractérisées) et ignore les prédicats en tant que tels (seul l'acte de langage pouvant instaurer la prédication).

Tel, phorique prédicatif, répercute ou annonce (massivement), en soulignant : il relaie un posé préalable, en provenance d'amont, ou un posé attendu, et ainsi donc (pré)annoncé, et figurant alors sous forme normalement explicite en aval — parfois, quand il est pronominal, un supposé. La matière significative impliquée dans cette opération de relais est donc, selon les cas, formellement et exactement exprimée, ou diffusément présente dans le discours lui-même (le co-texte, si l'on préfère), ou présupposée (dans l'univers-discours). La fonction proprement linguistique de *tel* est donc la phore prédicative. Quand on parle de *tel* conséquentiel ou de *tel* concessif, on fait allusion à ce que Coseriu considérerait, si je ne me trompe, comme des fonctions de discours.

Il m'apparaît que *tel* est fondamentalement un *phorique caractérisant*, donc un caractérisant⁽¹³⁾ purement contextuel, un caractérisant par appel, un pro-caractérisant, en somme une matrice caractérisante d'information sémantique très générale, au départ ('dont on dit la nature dans le discours')⁽¹⁴⁾. Cette nature adjective caractérisante est bien sensible dans certaines coordinations : *Ne seroit mie bel ne gent A tel baron n'a si vaillant Qu'en li voist sor le col saillant* (Renart M., br. Va, v. 1162 et ss.). Grimbert vise Renart, qui est là présent et dont on a déjà parlé : *a cel baron* serait attendu, mais il n'est pas possible dans le groupe coordonné **a cel baron n'a si vaillant* (comp. *a cel baron ici present*) ; on voit bien, ici, que *tel* est, du point de vue de la mécanique syntaxique, sur le même pied que *vaillant* (cf. *pareil*, *semblable*, qui peuvent être substitués à *tel*, dans certains cas)⁽¹⁵⁾. Remarquons aussi

(13) Sa place n'est pas fixe, le plus souvent avant le nom, mais parfois après ; elle n'est pas celle, le plus souvent assignée, d'un prédéterminant.

(14) Ou 'investi de la nature ou/et de la caractérisation posées ou supposées' (*posée* : qui a été dite ou qui va être dite, explicitement ou implicitement — *supposée* : connue des interlocuteurs pour ce qui est de ses rapports avec le parlé).

(15) Comp. *Ja mais n'arés millor ne tel* (Eracle, v. 501). Voir encore, au XV^e siècle : *telle et pieur euvre / en telles ou semblables occupacions / J'ay tele et si grande grace veue / Telles paroles et autres plusieurs disoit le conte de l'enfant* (apud Rickard *Chrest.*, respectivement 3,4 / 5,71 / 7,116 / 13,60).

que les démonstratifs et les possessifs, par exemple, distinguent partiellement, par la forme même, adjectif et pronom ; il n'en est pas de même pour *tel*.

L'existence d'un adverbe en *-ment* ('de la manière qui a été ou qui va être dite') s'accorde bien avec cette nature fondamentale de *tel*, phorique caractérisant (à ce propos, on fera le rapprochement avec *autre, nul, certain*)⁽¹⁶⁾. De même, les occurrences couplées de *tel* et de *autre*, soit avec un *tel* adnominal, soit avec un *tel* pronominal, semblent montrer aussi qu'en ancien français *tel* est surtout caractérisant.

Mais *tel* peut être soumis au processus de substantivation (*et ces dames demandent qui il est, si i a de teles qui disent [...]*) et, avec entrée en action de la subductivité, il peut se prêter à la pronominalisation, à partir de concepts très généraux, '(tel) être' ou '(telle) chose'. La pronominalisation n'altère pas la nature fondamentale de *tel* (appel à une caractérisation de la nature de l'entité en cause). C'est une pronominalisation anonyme, qui renvoie à un ensemble générique : *tel* pronominalisé évoque un représentant non désigné d'un ensemble générique préexprimé, ou supposé, ou présupposé. Certaines réalisations de discours décèlent cette viduité quant au potentiel de désignation-nomination. Ainsi, une phrase sagement grammaticale comme *soiés à tel jor a Clermont, contre tel à respondre de tele coze*⁽¹⁷⁾ n'est pas d'une effi-

Si nous reprenons l'exemple de *Renart*, on pourrait concevoir *A tel baron n'a ses enfanz*, mais alors la coordination porte sur les deux substantifs, ou, de même, *A cel baron n'a ses enfanz*. Que, dans le vers tel qu'il est, la coordination unit essentiellement les deux prédicatifs régis par *baron*, cela apparaît encore dans la coordination zeugmatique possible : *A tel n'a si vaillant baron*.

Dans les deux vers suivants de Gace de la Buigne, *Le roman des deduis*, éd. Blomqvist, 1951, vers 8147-48, mais à une époque où *autretel* est déjà bien branlant, on peut voir un emploi pleinement adjectival et traduire 'comparable' : *Le cry estoit continuel Des gens et des chiens autretel*. — Voir aussi, ci-dessus, note II 25 et note IV 4.

- (16) Surtout avec *autre*. *Autre* ne fait-il pas paire avec *tel* ? En un sens, c'est aussi un « phorique », dont la valeur sémantique est à l'opposé de *tel* ; il peut aussi être attribut ; comme adnominal, il a aussi pris peu à peu un comme compagnon (mais il n'est pas incompatible avec l'article défini) ; au regard des hiérarchies syntagmatiques, ils s'équivalent : *tel autre — autre tel*.
- (17) Beaumanoir, apud *TL* X 161. Comp. fr. mod., par exemple, *Vous viendrez tel jour et vous trouverez ici un tel et un tel*. Songeons aussi à l'utilisation de

capacité communicative immédiate. C'est un formulaire en viduité relative, à compléter par spécification attributive et nominaton éventuelle. *Tel* est un indicateur sémique ou un agent de signalisation sémique. Voici éclairés par des réalisations discursives en ancien français cette nature et ce mécanisme : *Et quant vient les festes de leurs ydoles, ces enchanteours s'en vont au seigneur et il dient : « Sire, tel feste vient de tel nostre ydole, et nomment son nom »*⁽¹⁸⁾. — ou bien, sans résolution expresse de l'implicite : [...] *les seigneurs dient, quant ilz les voyent : « Veez la tel ; je le congnois bien ; je l'ay autrefois veu »*⁽¹⁹⁾.

Lorsqu'il est pronominalisé, (*un*) *tel* est de la mouvance de la troisième personne (ou de la non personne de Benveniste). Il faudrait le placer à côté de *on*⁽²⁰⁾, tous deux étant en relation floue avec un ensemble générique. *On* peut évoquer, en anonymat flou, cet ensemble même ou une fraction prélevée : *Sire Hautdecuer m'apele on (Trubert) (on =*

plus en plus fréquente en français contemporain (et au détriment de *tel*) du symbole X.

Avec *un*, au XIV^e siècle : [...] *c'est assavoir comment ung tel de ses gens avoit prins ung tel des siens soubz son saufconduit. (Cent nouv. nouv., in Rickard Chrest., 31, 34).*

- (18) Marco 230 id. 102, *Le Livre de Marco Polo*, p.p. Pauthier, Paris, 1865, cit. Jäger, p. 37. — Cf. *Car prestres Jehans se leva encontre nous, et tex roys et tex (et mout en nommoient), et touz les avons mis a l'espee. (Joinville, apud TL X 162).*
- (19) Jean de Bueil, dans un texte des environs de 1465, in Rickard *Chrest.*, 33, 26. Saint-Simon utilise, stylistiquement, le générique pour désigner implicitement des spécifiques actualisés, connus des interlocuteurs en présence et non nommés intentionnellement : [...] *il faut dire vrai, et je vais le dire sans modestie et sans présomption, comme je le dirais d'un autre : un tel et un tel dont vous m'avez parlé d'abord (et on ne les nomme pas parce qu'ils vivent l'un et l'autre), ne vous y trompez pas, et pesez-les bien ; un tel est meilleur que moi, et je me crois meilleur que l'autre. (Saint-Simon, Mémoires, éd. de la Pléiade, t. VI, p. 1244 — en italique dans le texte). OÙ l'on voit bien que, dans les termes seuls, Saint-Simon « désigne anonymement » les individus visés.*
- (20) G. Moignet (*Etudes de psycho-systématique française*, Paris, 1974, pp. 92 et ss.) construisant, selon les vues guillaumiennes son univers [pronominal] de sémantèse, place en seconde tension, « allant de l'étroit au large », *moi* → *je*, *tu* → *il*, *ils*, *on* et, dans *on* il voit « une forme indéterminée, conclusive du système en direction du plus général ». On ne voit pas pourquoi, malgré la part de potentiel prédicatif qui le caractérise, (*un*) *tel* ne figurerait pas dans cette série, après *il* (plus significativement, d'ailleurs, en ancien français qu'en français moderne, ce dernier ayant laissé tomber plusieurs emplois de *tel* pronominal) — au moins sur le plan de la parole.

la population en général, ou un quartier, ou une famille) — *Ou m'en porte on ? que devenirai ? (Trubert) (on = une fraction anonyme, pouvant être réduite à une unité, de la population) (21). (Un) tel* évoque une fraction prélevée et non nommée, et, en plus, appelle dans son miroir, pour la réfléchir, une matière prédicative de circonstance.

Dans le groupe nominal, comme il est caractérisant, *tel* a un rôle classificateur : il établit, par prélèvement dans une classe N (22), une sous-classe, définie précisément par la caractérisation présente à proximité dans le discours (cas le plus fréquent) ou parfois potentielle (*soiés tel jor* [...] : l'appel de caractérisation reste ouvert ; une sous-classe 'jour' est arrêtée, mais reste, provisoirement ou définitivement, en option).

Lorsqu'il est soumis au processus de pronominalisation, *tel* devient un nominal à contenu sémantique très général ('être' - 'chose') érigé en sous-classe, grâce à l'appel vers une caractérisation explicite (*Tel qui* [...]) ou implicite (*Veez la tel, je le congnois bien*). Sur une classe très générale, un prélèvement est opéré, sans dénombrement ni désignation, mais avec appel de prédicat qui crée une sous-classe. Ce prélèvement peut être multiplicateur par répétition du signe en coordination (*et/ou*), chaque signe déterminant une sous-classe, ou l'ensemble des signes déterminant une sous-classe.

Dans le cas de *tel*, il ne peut s'agir de co-référence : adjectif, il reprend un potentiel caractérisant ; pronominal, il prélève sur une classe très générale, sur un ensemble générique (23), tout en répercutant le prédicat qui établit la sous-classe.

*

(21) Cf., à la limite, en emploi stylistique, pour *je* seul, locuteur : *Biaus niés, dist l'amulainne, oiés c'om vous dira (Bastars de Bouillon, cit. G. Moignet, Gramm., p. 147)*.

(22) Prélèvement non désignatif : comp. l'incompatibilité de *tel* avec les prédéterminants définis.

(23) Théoriquement, il n'y aurait donc, au mieux des choses, que co-référence partielle. B. Wiese (*Linguistics* 21, 1983, p. 387, qui traite de *Anaphora by pronouns*) critique ceux qui voient dans cette anaphore une relation sémantique de coréférence ; voir aussi Corblin, thèse citée, pp. 15 et 330 et ss. Mais il y a même des phores (*tel* adjectival, *faire*, ...) où il ne peut être question de coréférence, puisqu'il n'y a pas de référents nominaux en présence.

On distingue parfois, et depuis le XVI^e siècle au moins, en ce qui concerne les démonstratifs et les pronoms personnels, par exemple, leur emploi déictique et leur emploi anaphorique⁽²⁴⁾, ce dernier terme couvrant le plus souvent anaphore et cataphore⁽²⁵⁾. Il serait bon, non seulement de maintenir la distinction, lancée naguère, entre anaphore et cataphore, mais aussi de créer et d'utiliser, à côté de la catégorie des déictiques (déterminants ou pronoms pointant l'attention vers des composants de la situation d'énonciation), la catégorie des *phoriques*⁽²⁶⁾ (qui répercutent un élément de l'énoncé), une catégorie qui s'étend, d'ailleurs au delà des démonstratifs, des personnels et des possessifs de la grammaire courante. Certains déterminants et pronoms se retrouvent dans les deux catégories (par exemple, des démonstratifs) ; d'autres, pas (par exemple, *tel*, confiné à une seule)⁽²⁷⁾.

Les phoriques peuvent intervenir en anaphore ou en cataphore : à proprement parler, il n'y a pas des anaphoriques, d'une part, et des cataphoriques, de l'autre, mais des phoriques capables d'opérer en anaphore et en cataphore ; l'essentiel, c'est la « phore », et le phorique qui permet de la mettre en œuvre ; l'anaphore et la cataphore sont des modalités discursives, ou des modules discursifs (*anaphorique* et *cataphorique* ne sont que des termes commodes).

Parmi ces phoriques, il y aurait deux groupes :

les phoriques morphosegmentaux, qui renvoient, en tant qu'éléments d'un groupe nominal ou en tant que pronoms⁽²⁸⁾, à un segment

(24) C'est la *démonstration* et la *relation* de certains grammairiens du XVI^e siècle, en somme, notre opposition *déictique/phorique* : cf. Michel Trousson, *La grammaire française au XVI^e siècle et la théorie du pronom*, dans *Brussels Pre-prints in linguistics*, 10 (oct. 1986), pp. 58-81. — *Tel* relève de cette opposition, mais, en outre, il est potentiellement prédicatif. Quand il fonctionne comme pronom (ce qui implique qu'il est par là aussi phorique), il se place au stade de la pré-nomination.

(25) Cf., par ex., les dictionnaires respectifs de Dubois et alii ou de Ducrot — Todorov, s.v. *anaphore*.

(26) *Phorique* me paraît préférable à *diaphorique* (M. Maillard), parce qu'il exprime bien qu'il y a une classe, englobant les deux variantes discursives, *anaphorique* et *cataphorique*.

(27) Voir les considérations intéressantes et très claires de H. Bonnard sur les *pronoms absolus* et les *pronoms substitués*, dans le *GLLF* V 4675 et ss., et sur les substitués en général.

(28) On pourrait dire que *tel* pronominalisé est doublement phorique : par sa nature sémiologique et par transfert grammatical.

nominal tel qu'énoncé, à une forme syntagmatique, à un « antécédent » morphologiquement isolable⁽²⁹⁾ ;

les phoriques prosémiques, qui se réfèrent à un contenu signifié (verbalement circonscrit ou diffus ; abstraction faite de la formulation énonciative) ; ils répercutent, en tout ou en partie, une charge signifi-

(29) *As-tu vu Pierre ? — Je l'ai vu ce matin même. / Iras-tu cueillir les pommes ? — Je compte le faire dans quelques minutes. — Faire*, verbe vicaire, est aussi un phorique.

On sait que L. Hjelmslev a posé en principe qu'il devait exister auprès du verbe une catégorie correspondant à celle du pronom auprès du nom, et il appelait *pronom verbal* ce nouveau « pronom » : exemple, le « *verbum vicarium* » *faire*.

G. Moignet (*La suppléance du verbe en français*, repris dans *Etudes de psycho-systématique française*, Paris, 1974, pp. 13-35) a fait une critique des vues de L.H. ; sa conclusion est que « la suppléance du verbe, d'ailleurs largement facultative, n'exige pas une catégorie de langue spéciale telle que celle du pronom. Elle se fait tout entière dans le plan du discours, elle est un fait de discours, exclusivement. » — Si l'on admet l'existence d'une catégorie (de discours) de *phoriques*, il faut rapprocher (*le*) *faire* de *ce*, *celui-là*, *tel*, etc. ; il resterait à en faire, de ce point de vue, une étude attentive.

Récemment, Olof Eriksson a consacré un volume (qui corrige, en particulier, les vues de Moignet) à *La suppléance verbale en français moderne* (Göteborg, 1985) ; dans un compte rendu de cet ouvrage (*RLiR* 50, 598-600), G. Kleiber insiste, entre autres choses, sur la très utile distinction établie par O. E. entre *reprise* d'un verbe par lui-même et *représentation* de ce verbe par (*le*) *faire*, notamment dans une proposition comparative, la *représentation* permettant « de faire entrer dans la comparative non seulement le verbe de la principale, mais également les différents membres qui l'accompagnent » — et voir encore Eriksson, *loc. cit.*, pp. 81-82. — C'est parce que *faire*, comme *tel*, est phorique prédicatif (donc non lié absolument à une forme circonscrite) qu'il peut « représenter » une matière prédicative, même diffuse. Le pronom *le*, on l'a vu, peut être ou « phorique formel » ou « phorique prédicatif », sans doute parce qu'il a poussé très loin l'opération de subductivité qui s'est exercée sur lui.

Mais n'oublions pas que *le* n'apparaît à côté de *faire* suppléant qu'à partir du XVII^e siècle (cf. Eriksson, *loc. cit.*, p. 127).

Plusieurs considérations faites par O. Eriksson à propos de *faire* suppléant peuvent s'appliquer à *tel* : cf., par exemple, p. 11, où il est dit que la suppléance par *faire* répond au besoin « de reprendre à l'aide d'un seul élément linguistique à sens général une idée dont la spécificité et la complexité peuvent être considérables ». Prédication adjectivale d'un côté, prédication verbale de l'autre. Décidément, *phore* et *phorique* s'imposent.

cative, évoquée par divers signes à proximité ; par exemple, *tel*, ou le pronom personnel « neutre », dans certains de ses emplois ⁽³⁰⁾.

Cette distinction repose sur un critère proprement linguistique ⁽³¹⁾. Nous revoilà, d'ailleurs, devant le signe-Janus : forme et contenu. Les phoriques morphosegmentaux répercutent une forme linguistique (qui ne peut naturellement faire abstraction de son contenu, tel qu'il est mis en œuvre dans l'acte de langage) — les phoriques prosémiques répercutent un contenu évoqué dans l'énoncé (mais auquel peut ne pas correspondre un segment nettement délimité et défini) ⁽³²⁾.

Bruxelles.

Albert HENRY

(30) *Etes-vous vraiment convaincue par ses arguments ? — Je le suis.* — et notons bien *le*, qui n'a d'ailleurs pas la même nature grammaticale que *convaincue*.

En français moderne, Verlaine a remarquablement exploité l'élasticité sémantique substitutive de *tel* et le flou qui a permis les jeux d'atmosphère dans *Colloque sentimental*. Souvenez-vous de l'avant-dernier vers de la pièce, avec un *tel* en position pavois : *Tels ils marchaient dans les avoines folles* ; le *tels* ne correspond à rien de morphosegmental, mais à tous les prédicats attribués à *ils* dans les quatorze vers qui précèdent.

(31) Ma position est ici différente de celle de M. Maillard (*Essai de typologie des substituts diaphoriques*, dans *Langue française* 21, pp. 55-71), qui établit la distinction suivante : « Selon qu'une diaphore réfère à un simple segment ou à un énoncé plus ou moins long, nous parlerons de *référence segmentale* ou de *référence résomptive*. Anaphore et cataphore sont l'une et l'autre sujettes à cette distinction. » — Où est la limite précise entre « simple segment » et « énoncé plus ou moins long » ? Comment la fixer, sinon arbitrairement ? La longueur d'une portion d'énoncé, est-ce là un critère de nature linguistique ?

(32) G. Kleiber voudrait unifier déictiques et ce que nous appelons phoriques : « Qu'il y ait ostension différée ou anaphore non coréférentielle, le rôle de l'index, en l'occurrence un démonstratif reste le même : il indique seulement que son occurrence est en relation spatio-temporelle avec les éléments (de l'environnement textuel ou de l'environnement situationnel) permettant l'identification du référent. » (*L'Information grammaticale*, n° 30, juin 1986, p. 20).

Mais on pourrait, à la limite, dire que tout, dans le langage, est en relation spatio-temporelle avec l'environnement. Et la relation proprement discursive des éléments d'un énoncé entre eux est autre chose que la relation spatio-temporelle de certains de ces éléments avec des entités de la situation d'énonciation (je dis ainsi, parce que le facteur central n'est pas la situation spatio-temporelle de l'énonciation, mais l'énonciation elle-même, qui régit, concurremment, ses actants (ce qui domine, ce n'est pas le *je*, mais le « parlé », l'acte d'énonciation), sa situation spatio-temporelle... et son énoncé.

Abréviations utilisées :

Clari	Robert de Clari, <i>La conquête de Constantinople</i> , éd. Ph. Lauer, Paris, 1924, CFMA.
<i>Eracle</i>	Gautier d'Arras, <i>Eracle</i> , éd. G. Raynaud de Lage, Paris, 1976, CFMA.
<i>Graal</i>	<i>La Queste del saint Graal</i> , éd. A. Pauphilet, Paris, 1923, CFMA.
Henry <i>Chrest.</i>	Albert Henry, <i>Chrestomathie de la littérature en ancien français</i> , Berne, 6 ^e éd., 1978.
Jäger	Hermann Jäger, <i>Die Syntax der unbestimmten Fürwörter</i> tel, autre <i>und</i> nul, Inaugural-Diss. Göttingen, Rostock, 1906 (rend encore des services grâce à l'abondance des exemples, bien classés).
<i>Lancelot</i> 8	vol. 8 de <i>Lancelot, Roman en prose du XIII^e siècle</i> , éd. A. Micha, Genève, 1978-1983.
Moignet <i>Gramm.</i>	Gérard Moignet, <i>Grammaire de l'ancien français, Morphologie, Syntaxe</i> , Paris, 1973.
<i>Renart M.</i>	<i>Le Roman de Renart</i> , p.p. Ernest Martin, Strasbourg, 1882-1887, 3 vol. ; reprint.
<i>Renart R.</i>	<i>Le Roman de Renart</i> , éd. M. Roques, Paris, 1948-1963, 6 vol., CFMA.
Rickard <i>Chrest.</i>	P. Rickard, <i>Chrestomathie de la langue française au quinzième siècle</i> , Cambridge, 1976.
<i>SNic</i>	<i>Le Jeu de saint Nicolas de Jehan Bodel</i> , 3 ^e éd. A. Henry, Bruxelles, 1981.

Quant à « l'ostension différée », elle est illustrée par deux exemples :
 1) *Pierre a acheté ça* (où *ça* renvoie à l'entreprise qui publie le journal),
 2) *Le sapin que Jean a planté dans son jardin a crevé. Ce sapin ne résiste jamais à la chaleur estivale de la plaine.* — Pour moi, il n'y a pas ostension différée, dans le premier cas, mais ostension normale (si le locuteur accompagne d'un geste cet énoncé, il pointera vers le journal), mais il y a, en plus, un procédé tout différent, et portant sur 'journal', une métonymie ; quant à 2, j'y vois une anaphore normale, avec, en plus, un procédé tout différent, et portant sur 'sapin', une synecdoque.

Qu'il y ait une notion de deixis commune aux déictiques et aux phoriques, c'est là un trait bien général. Mais les déictiques ont comme origine référentielle l'énonciation (plutôt que le *je* énonçant) ; d'autre part, il n'y a ni « anadéictiques » ni « catadéictiques » ; ils peuvent signaler des réalités matérielles co-présentes au parlé (*ferme cette porte*). Les phoriques ont comme origine référentielle eux-mêmes ; leurs référés sont toujours des fragments d'énoncé, vers leur amont ou leur aval, mais non à leur niveau. Il me semble qu'il y a déjà là des raisons suffisantes pour séparer les deux catégories, même si certains morphèmes peuvent fonctionner, tantôt comme déictiques, tantôt comme phoriques.

- TL* Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, 1915-.
- Tobler *Mélanges* Ad. Tobler, *Mélanges de grammaire française*, trad. franç. de la 2^e éd. allemande par M. Kuttner et L. Sudre, Paris 1905.
- Tobler *VB* Ad. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 5 vol.
- Villehardouin F' Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, éd. E. Faral, 2 vol., Paris, 1938-1939 (Class. de l'Hist. de France au M.A.).

N.B. C'est de propos délibéré que nous nous sommes pour ainsi dire abstenu d'exploiter les travaux consacrés à *tel* en français moderne, pour éviter, si possible, tout risque de tomber dans l'anachronisme. Rares aussi sont les rapprochements avec les usages d'aujourd'hui. — En un second temps, nous étudierons peut-être ce *tel* en français contemporain.